



ETUDE PAYSAGÈRE • AMÉNAGEMENT D'UNE **DÉVIATION** ENTRE LA **RD 981** ET LA **RD 982** SUR LA COMMUNE D'**UZÈS (30)**

E-56_IND-B_JANVIER 2025



SOMMAIRE

UN PROJET DANS LE PAYSAGE

A. LOCALISATION DU PROJET DANS SON CONTEXTE PAYSAGER	3
B. REPRÉSENTATION DE L'AIRE D'ÉTUDE	4
D. PRÉSENTATION DU CONTEXTE PATRIMONIAL ET DE DÉCOUVERTE DE TERRITOIRE	6
E. REPRÉSENTATION DU CADRE RAPPROCHÉ	8
F. SYNTHÈSE DES PERCEPTIONS	13
G. SYNTHÈSE DES ENJEUX ET PRÉCONISATIONS PRÉALABLES	16

LE PAYSAGE DANS LE PROJET

A. PRÉSENTATION DES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS	18
B. SYNTHÈSE DE LA PALETTE VÉGÉTALE	21
C. SIMULATION DES AMÉNAGEMENTS	22
D. SYNTHÈSE DES EFFETS CUMULÉS & DEVENIR DU SITE SANS LE PROJET	24
E. ESTIMATION DES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS	25

Ont participé à l'élaboration de ce dossier:

Antoine VOGT, Paysagiste DPLG,
Daryl FLOYD, Architecte Paysagiste
Adrian RESTOUIN, Infographiste 2D/3D

I A. LOCALISATION DU PROJET DANS SON CONTEXTE PAYSAGER

Le périmètre concerné par le projet de liaison entre la RD 981 et la RD 982 se situe dans la plaine des Seynes à l'ouest de la ville d'Uzès et appartient, selon l'atlas départemental des paysages du Gard, à l'unité paysagère formant un ensemble englobant « **Uzès et les plaines de l'Alzon et des Seynes** », décrite de la sorte par ce document :

“ Les plaines de l'Alzon et des Seynes se développent en creux dans les massifs calcaires, sur une quinzaine de kilomètres d'est en ouest pour 5 à 10 kilomètres du nord au sud. Elles sont cadrées de toutes parts par les horizons des coteaux coiffés de la sombre végétation de la garrigue. La colline d'Uzès domine l'ensemble, séparant les eaux des deux plaines.

Uzès : un site bâti exceptionnel qui prend appui sur une colline au centre de la plaine

D'où que l'on vienne, la ville d'Uzès se perçoit de loin, trônant sur sa colline, captant les regards par les signaux que constituent ses tours, dessinées comme des pièces d'échiquiers. De gauche à droite : tour Fenestrelle, tour du Roi, tour de l'Evêque et tour Bermonde (duché).

Autour de la ville ancienne, la ville plus récente se développe sur la colline, qui prend une forme d'amande dont la pointe s'incline vers le sud. Le site de la colline est ainsi délimité par des rebords qui la distinguent de la plaine de l'Alzon au nord comme de la plaine des Seynes à l'ouest.

Une plaine agricole qui ceinture la colline d'Uzès

La plaine agricole autour des Seynes comme autour de l'Alzon, apparaît souvent d'une grande qualité paysagère grâce à la diversité des cultures rencontrées, où la vigne se mêle aux céréales.

La qualité paysagère de la plaine est également liée à la complexité topographique des sites sur ses bords, qui composent des petites plaines en marge de la grande, dans des échelles plus intimistes : plaine de Flaux et Saint-Hippolyte-de-Montaigu, plaine de Vallabrix, plaine d'Aygalières, Foussargues et Labaume, plaine de Gattigues, plaine des Seynes au sud de Serviers-et-Labaume.

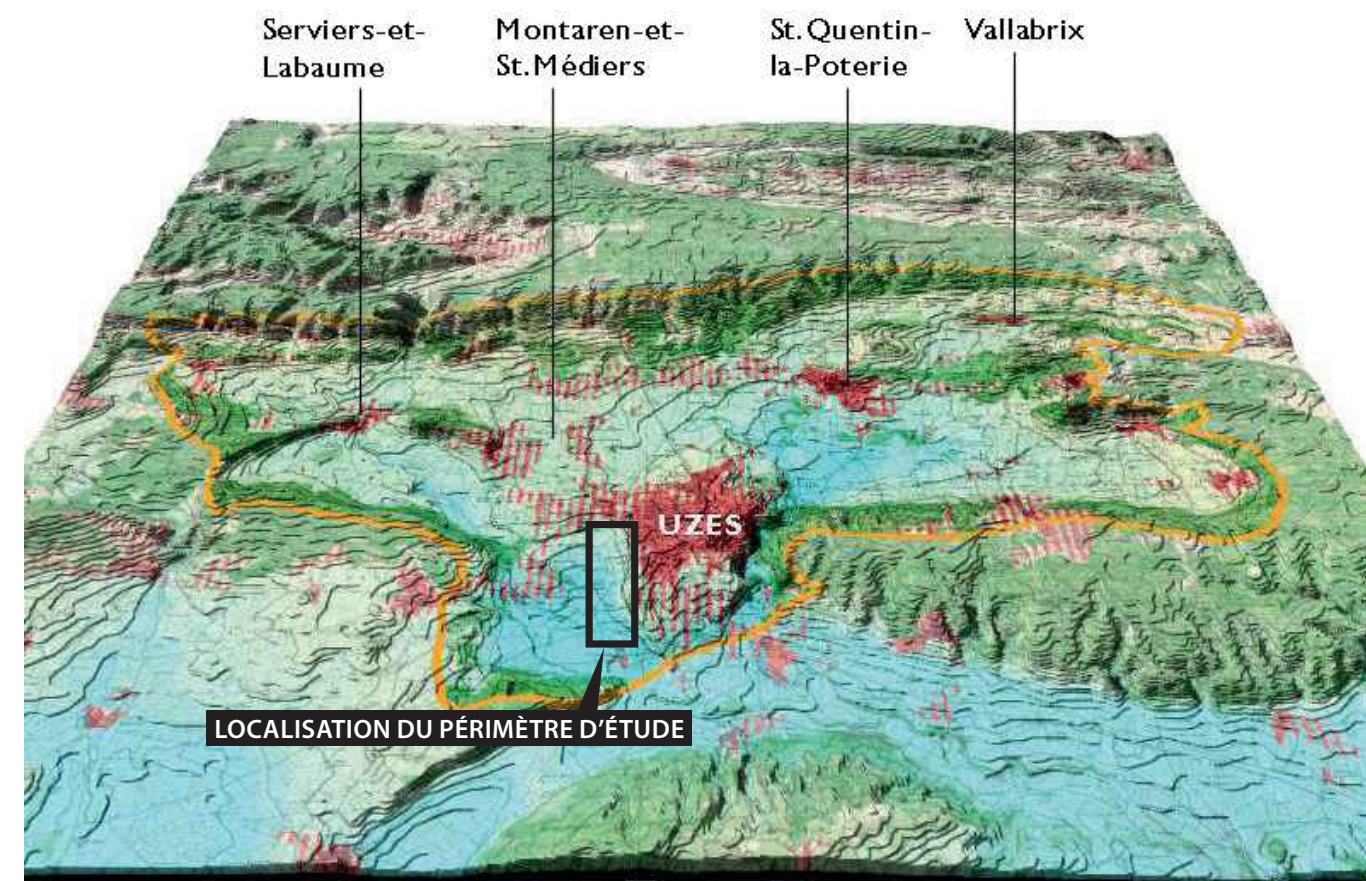
Une dynamique récente d'urbanisation le long des routes

La pression de l'urbanisation, liée au développement du tourisme et à la proximité des pôles en développement que sont Nîmes, Avignon, Alès et le couloir rhodanien vers Bagnols-sur-Cèze/Pont-Saint-Esprit, conduisent par endroits à une fragilisation des sites bâtis lors des extensions.

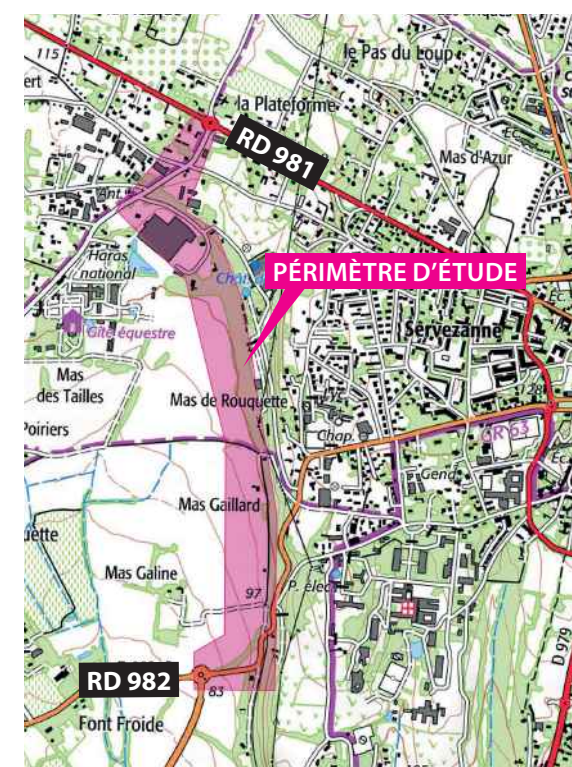
La pression du développement conduit depuis quelques années à un débordement de l'urbanisation commerciale et d'habitations hors du site de la colline d'Uzès, qui fragilise sa qualité paysagère :

- autour de la route d'Alès vers Montaren
- autour de la route d'Avignon vers Pont des Charettes ”

Source : Atlas des paysages de Languedoc-Roussillon (DREAL LR avant fusion, 2005)

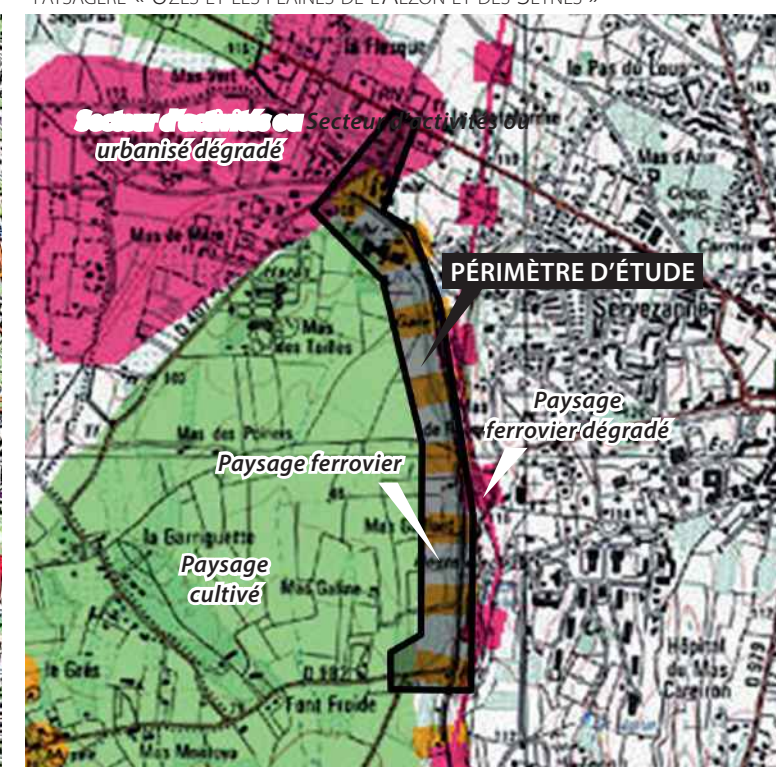


— LIMITE DE L'UNITÉ PAYSAGÈRE « UZÈS ET LES PLAINES DE L'ALZON ET DES SEYNES »



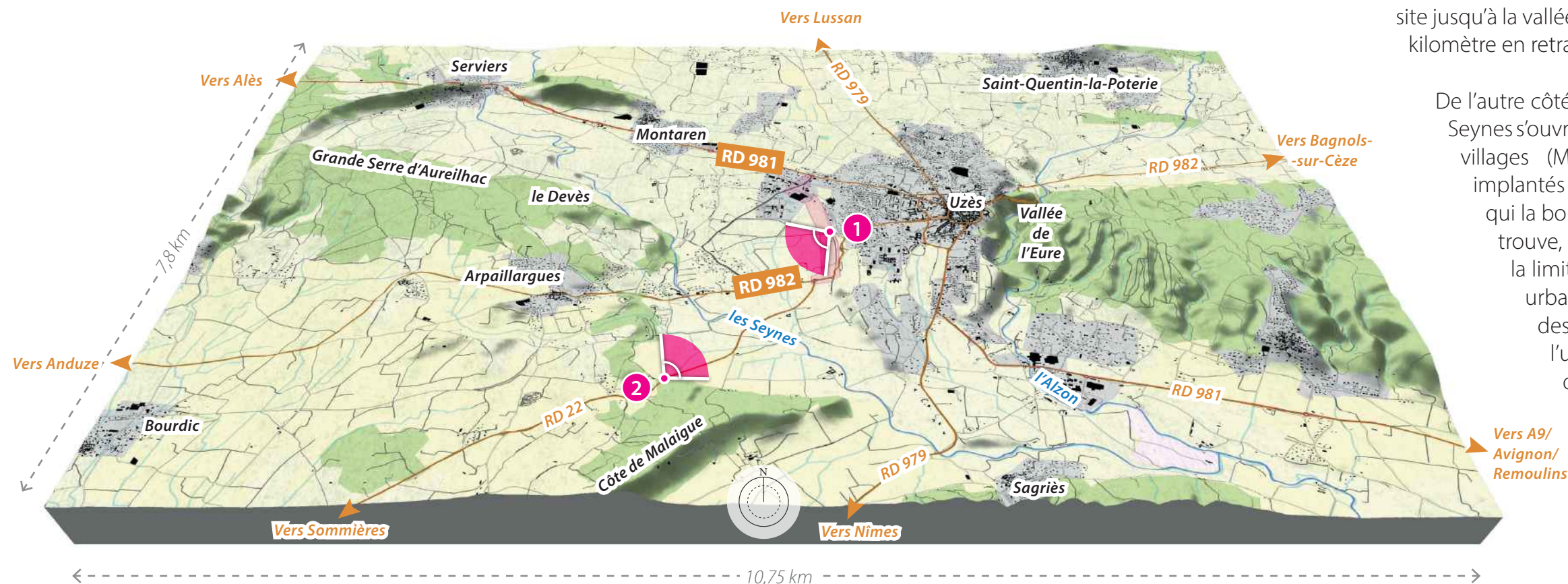
0 1 km N

EXTRAIT DE LA CARTE D'ANALYSE CRITIQUE DU PAYSAGE DE L'UNITÉ PAYSAGÈRE « UZÈS ET LES PLAINES DE L'ALZON ET DES SEYNES »



0 1 km N

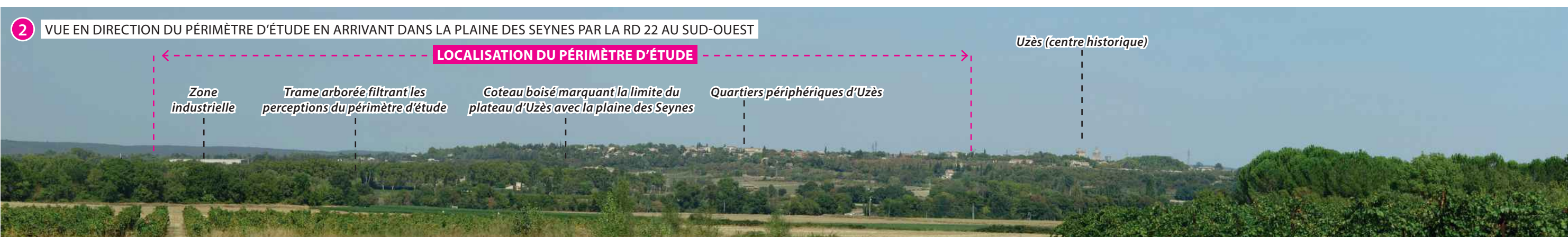
I B. REPRÉSENTATION DE L'AIRE D'ÉTUDE



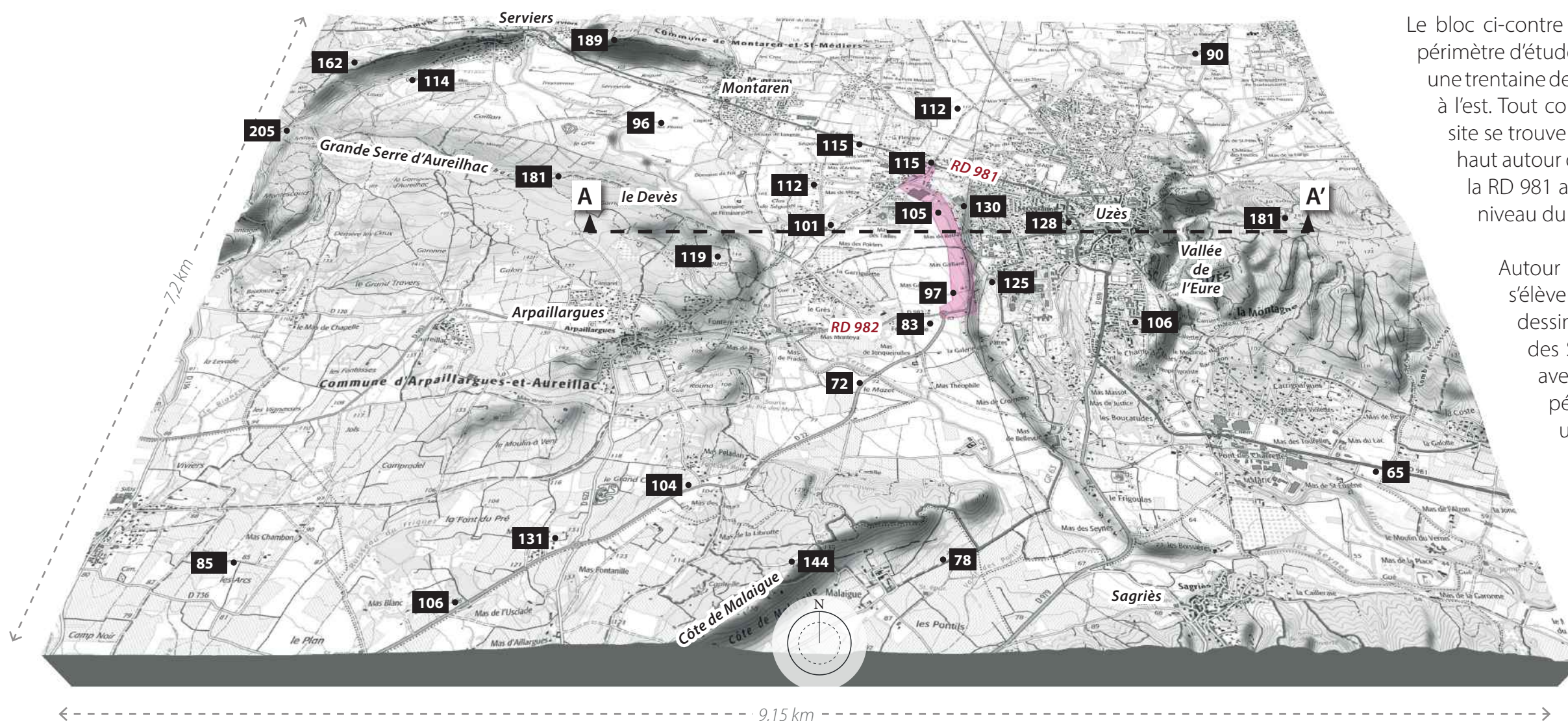
Le périmètre d'étude s'étire du Nord au Sud, entre la RD 981 et la RD 982, à l'ouest de la ville d'Uzès. Cette dernière s'étend sur le plateau à l'est du site jusqu'à la vallée de l'Eure. Le centre historique se trouve plus d'un kilomètre en retrait de la limite du plateau et du périmètre d'étude.

De l'autre côté du site, la plaine agricole (vignes et céréales) des Seynes s'ouvre à l'ouest, cernée par des collines boisées. Plusieurs villages (Montaren, Serviers, Arpaillargues, Sagriès) sont implantés sur le pourtour de la plaine, au pied des coteaux qui la bordent, entre 1 km et 4 km du périmètre. Celui-ci se trouve, pour sa part, au pied du coteau boisé qui marque la limite entre la plaine agricole des Seynes et le plateau urbanisé d'Uzès. Cette limite est moins nettement dessinée au niveau de la partie nord du périmètre, où l'urbanisation déborde du plateau, le long de la route d'Alès (RD 981) avec le développement notamment de zones commerciales et industrielles.

 Périmètre d'étude



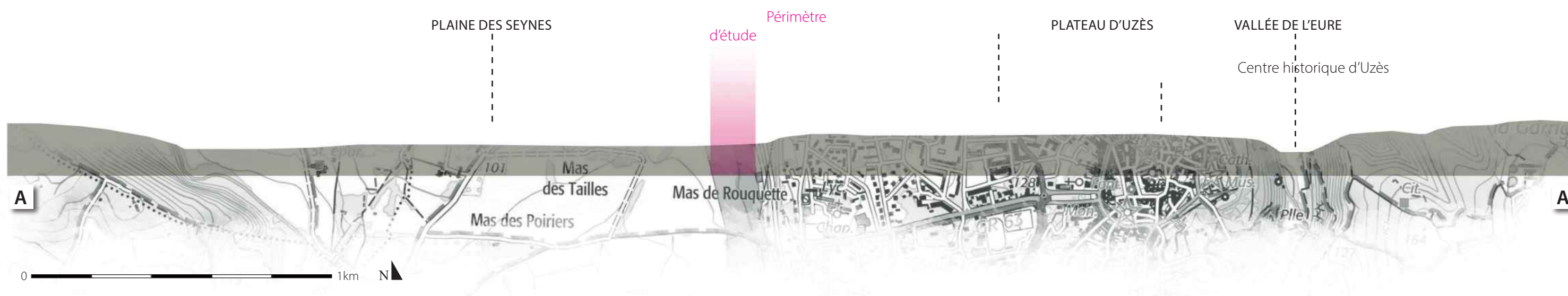
I B. REPRÉSENTATION DE L'AIRES D'ÉTUDE



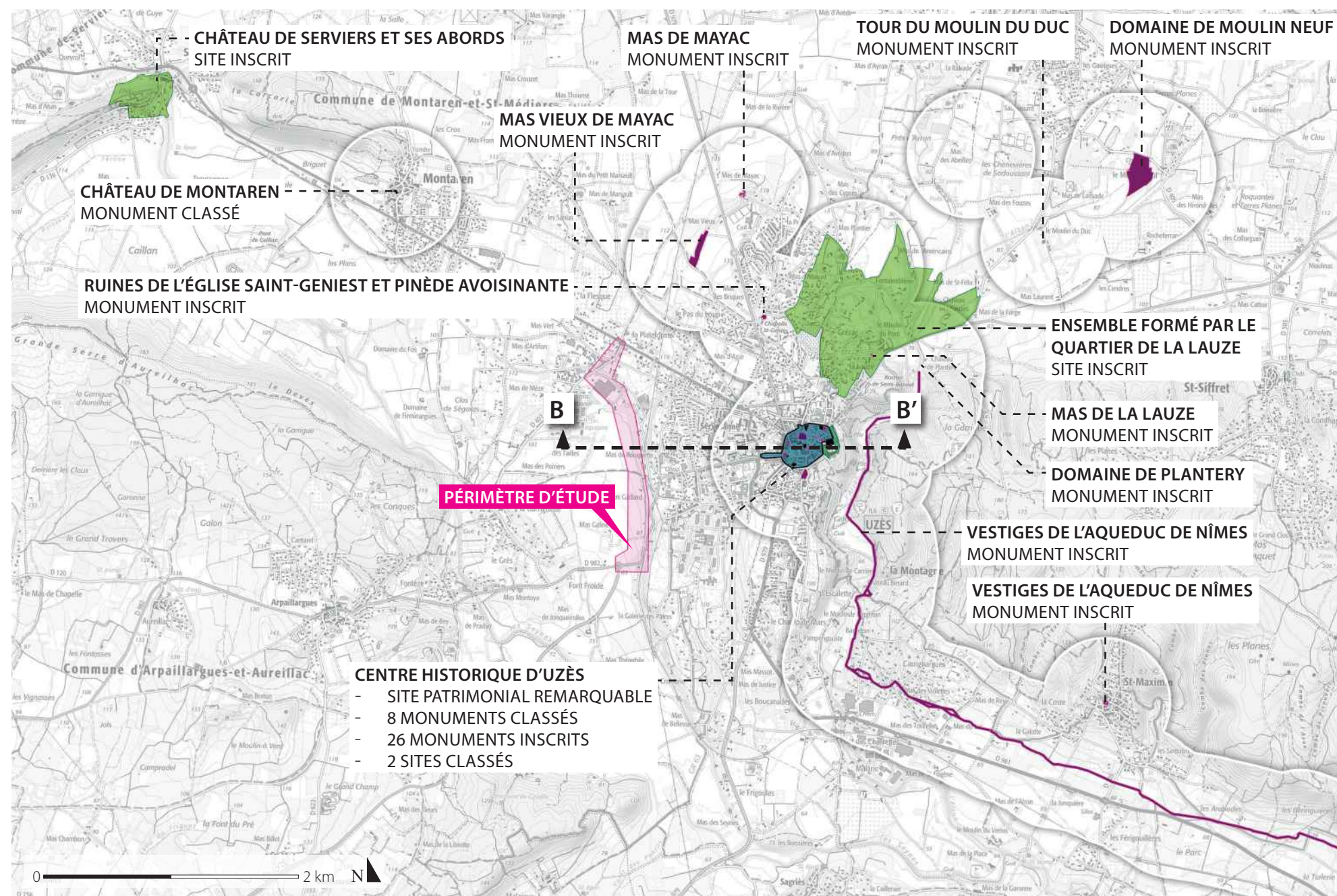
Le bloc ci-contre illustre le contexte topographique du périmètre d'étude. Celui-ci se situe autour de 100 m NGF, une trentaine de mètres en contre-bas du plateau d'Uzès à l'est. Tout comme la plaine de manière générale, le site se trouve en légère pente vers le sud : d'un point haut autour de 115 m NGF au niveau du giratoire sur la RD 981 au nord à un point bas de 83 m NGF au niveau du giratoire sur la RD 981 au sud.

Autour de la plaine, des reliefs modestes s'élèvent entre 140 m NGF et 200 m NGF. Ils dessinent clairement les limites de la plaine des Seynes, formant un espace en cuvette, avec un point de resserrement à hauteur du périmètre d'étude, où la plaine présente une largeur de moins d'un kilomètre (voir profil AA' ci-dessous).

 Périmètre d'étude



I D. PRÉSENTATION DU CONTEXTE PATRIMONIAL ET DE DÉCOUVERTE DE TERRITOIRE



Périmètre d'étude
 Site classé
 Site inscrit
 Monument classé
 Monument inscrit
 Périmètre de protection de 500m autour des monuments historiques
 Site patrimonial remarquable (SPR)

Au titre du patrimoine réglementairement protégé, la carte ci-contre localise les sites et monuments historiques ainsi que les sites patrimoniaux remarquables (SPR) recensés dans un rayon jusqu'à 4 km autour du périmètre d'étude.

Le territoire au nord comprend plusieurs monuments inscrits ponctuels ainsi que les ensembles plus larges des sites inscrits du château de Serviers et du quartier de la Lauze.

Une concentration patrimoniale particulièrement dense est à noter au niveau du centre historique d'Uzès, englobé dans le périmètre du site patrimonial remarquable (SPR) de la ville. Plus à l'est, les vestiges de l'aqueduc de Nîmes (monument inscrit) s'étendent sur une cinquantaine de kilomètres entre Uzès et Nîmes.

A l'ouest d'Uzès, le périmètre d'étude se trouve à l'écart des éléments protégés : seul le SPR d'Uzès se trouve à une distance de moins d'un kilomètre, sans présenter de vis-à-vis du fait du contexte bâti et de l'implantation du périmètre dans la plaine en contre-bas du plateau.



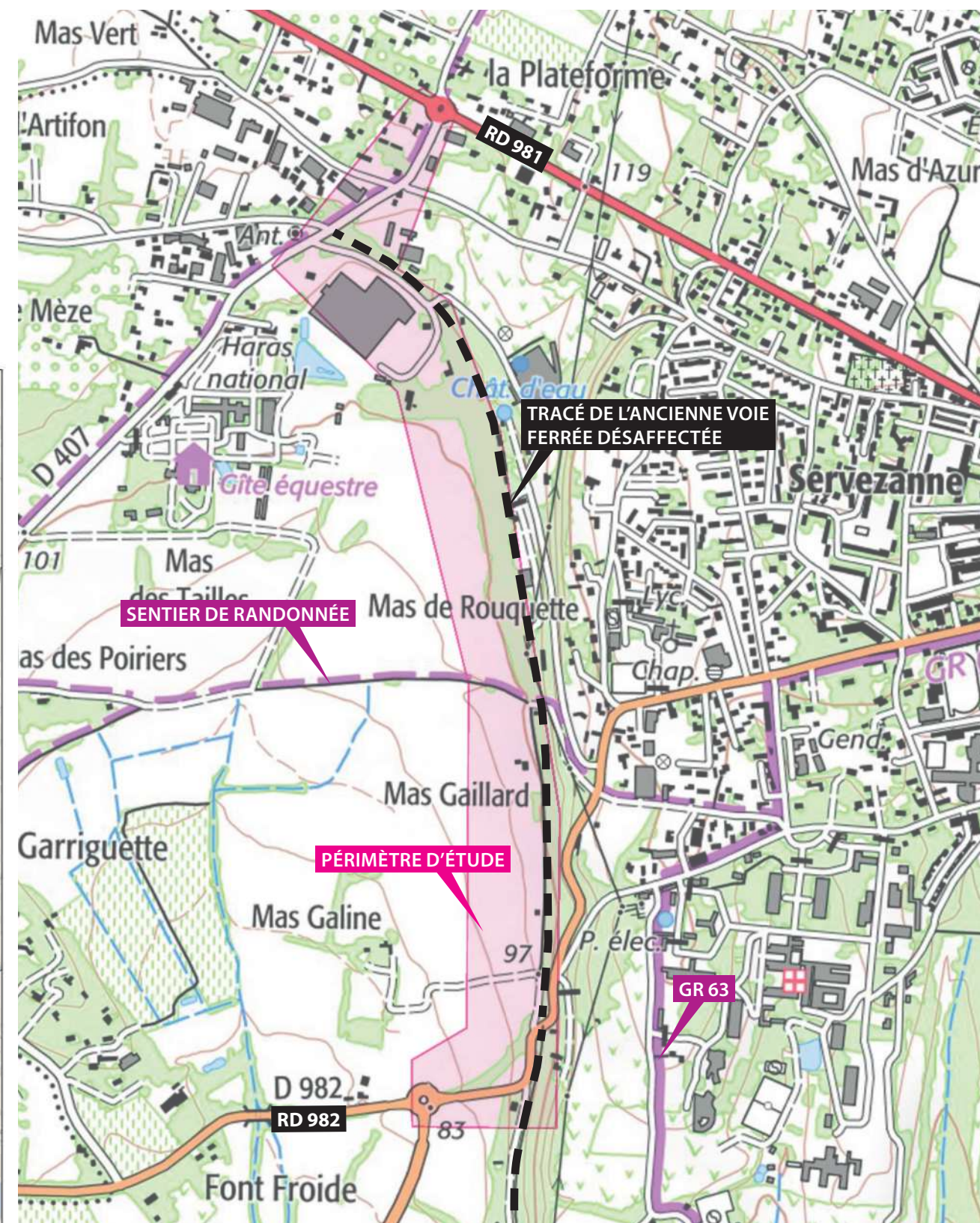
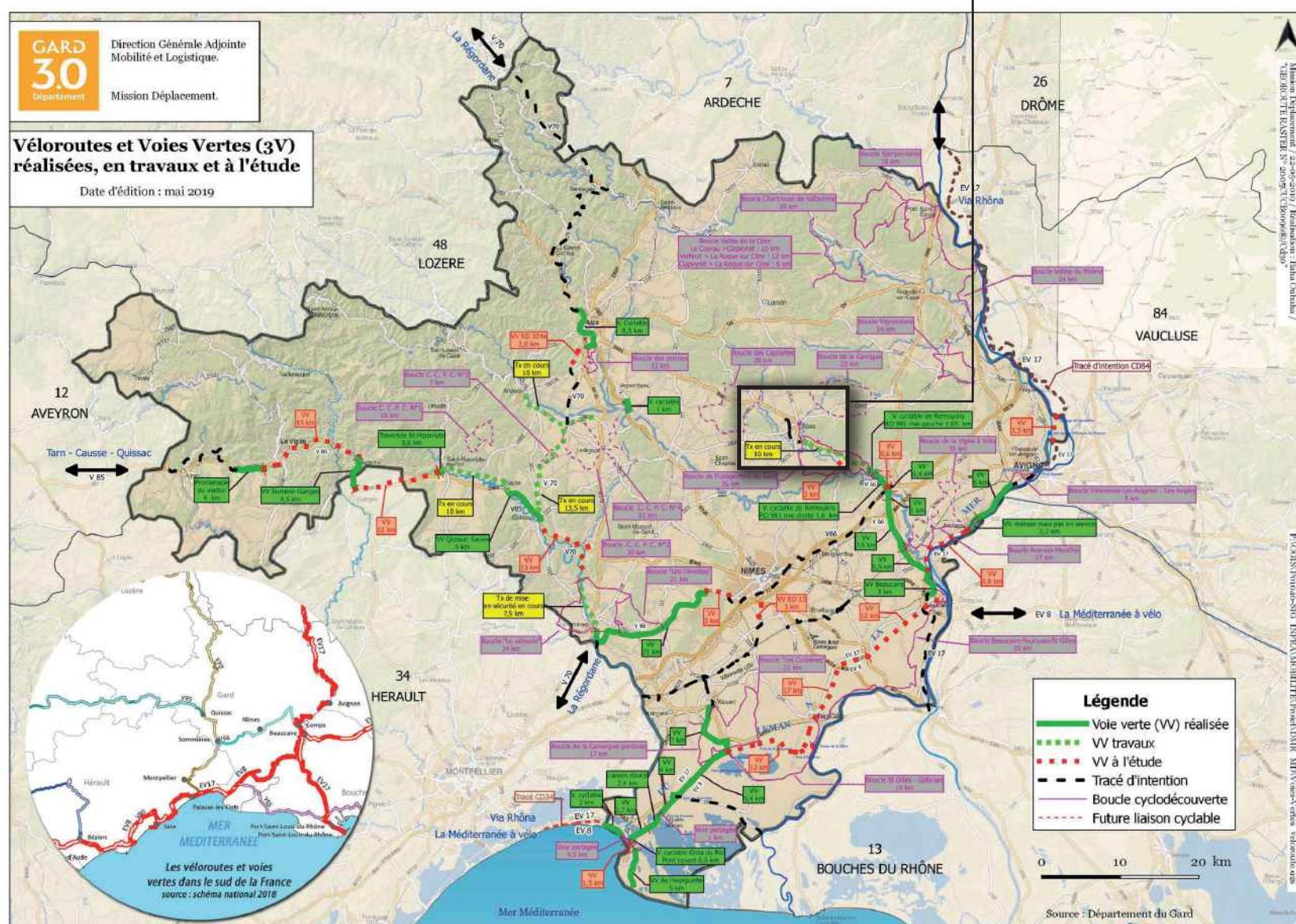
Place aux Herbes au coeur du centre historique d'Uzès et de son site patrimonial remarquable (SPR)



I D. PRÉSENTATION DU CONTEXTE PATRIMONIAL ET DE DÉCOUVERTE DU TERRITOIRE

Parmi les itinéraires piétons de découverte de territoire, un sentier de randonnée est à signaler dans la plaine des Seynes au niveau du périmètre d'étude. Le sentier emprunte la RD 407 à l'ouest du site ainsi que le chemin des Poiriers, traversant le périmètre, et se raccorde au GR 63 sur son tronçon à travers la périphérie urbaine d'Uzès.

La ville d'Uzès est également concernée par des liaisons d'itinéraires cyclables, dont la voie verte « du Pont-du-Gard », reliant Uzès à Nîmes et à Beaucaire et potentiellement jusqu'à Alès, notamment via le réseau de voies ferrées désaffectées. A ce titre, l'emprise de l'ancienne voie ferrée longeant le périmètre d'étude fait l'objet d'un « tracé d'intention » de voie verte qui permettrait de relier les itinéraires au sud-est et à l'ouest de la ville.

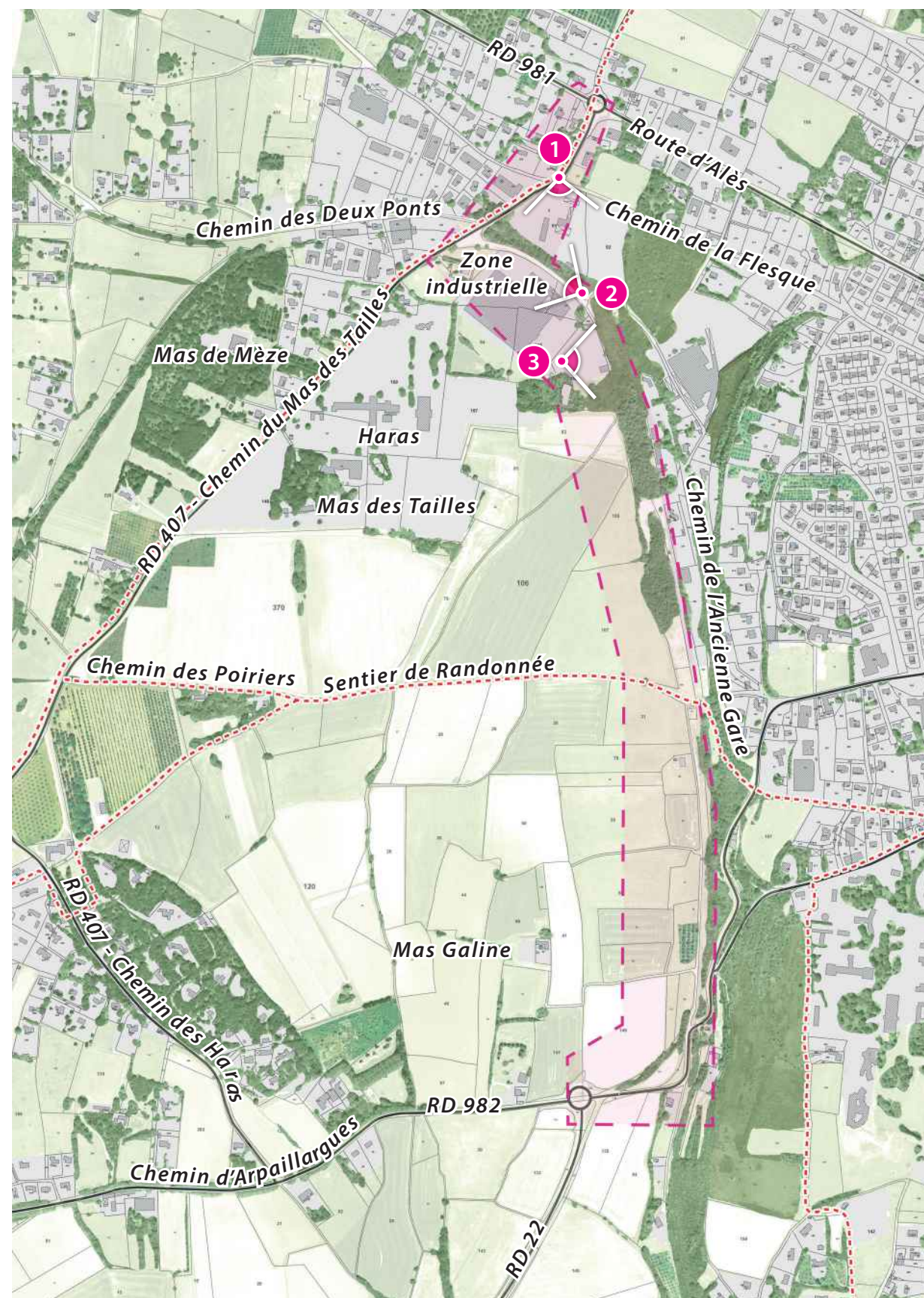


Périmètre d'étude

0 500 m N

I E. REPRÉSENTATION DU CADRE RAPPROCHÉ

Partie Nord



 Périmètre d'étude

0 500 m N

Le périmètre d'étude est composé d'un fuseau entre 150 et 200 m de large qui s'étend sur une distance d'environ 1,8 km entre le giratoire de la RD 981/RD 407 au nord et le giratoire de la RD 982/RD 22 au sud. Au nord il englobe un tronçon d'environ 400 m de la RD 407 (chemin du Mas des Tailles) à l'approche de la route d'Alès (RD 981) (**vue 1**). Cette partie du périmètre concerne des espaces urbanisés, à caractère industriel notamment (**photos 1,2 et 3**), et intercepte plusieurs carrefours (chemin de la Flesque, chemin des Deux Ponts, Chemin de l'Ancienne Gare) dont l'agencement ordonné et lisible constitue un enjeu à prendre en compte dans la conception du projet dans une optique d'amélioration de l'existant.



I E. REPRÉSENTATION DU CADRE RAPPROCHÉ

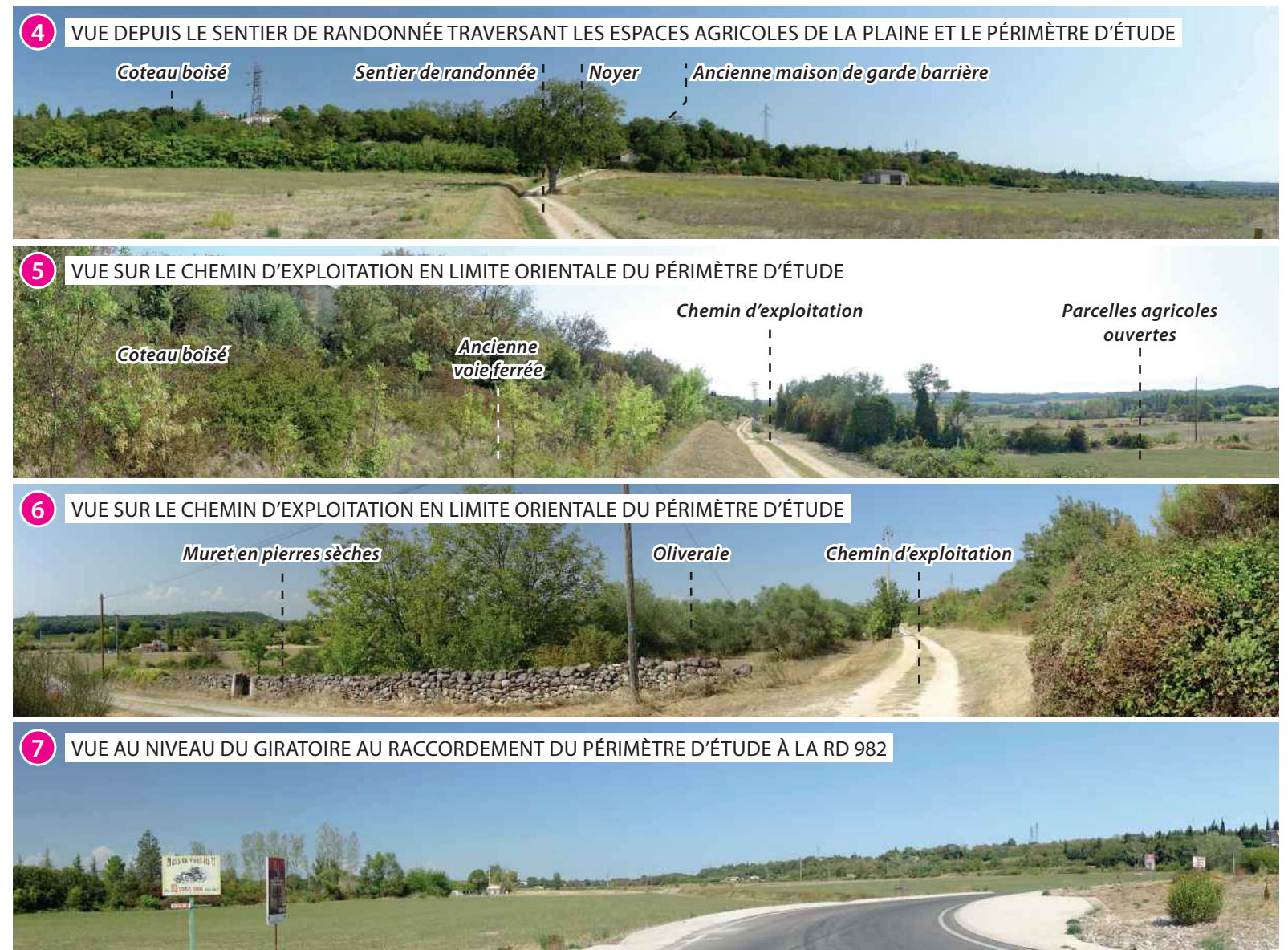
Partie Sud



Plus au sud, le périmètre occupe principalement des parcelles ouvertes et épouse la limite de la plaine, au pied du coteau qui le sépare des quartiers résidentiels sur le plateau au-dessus (**photo 4**).

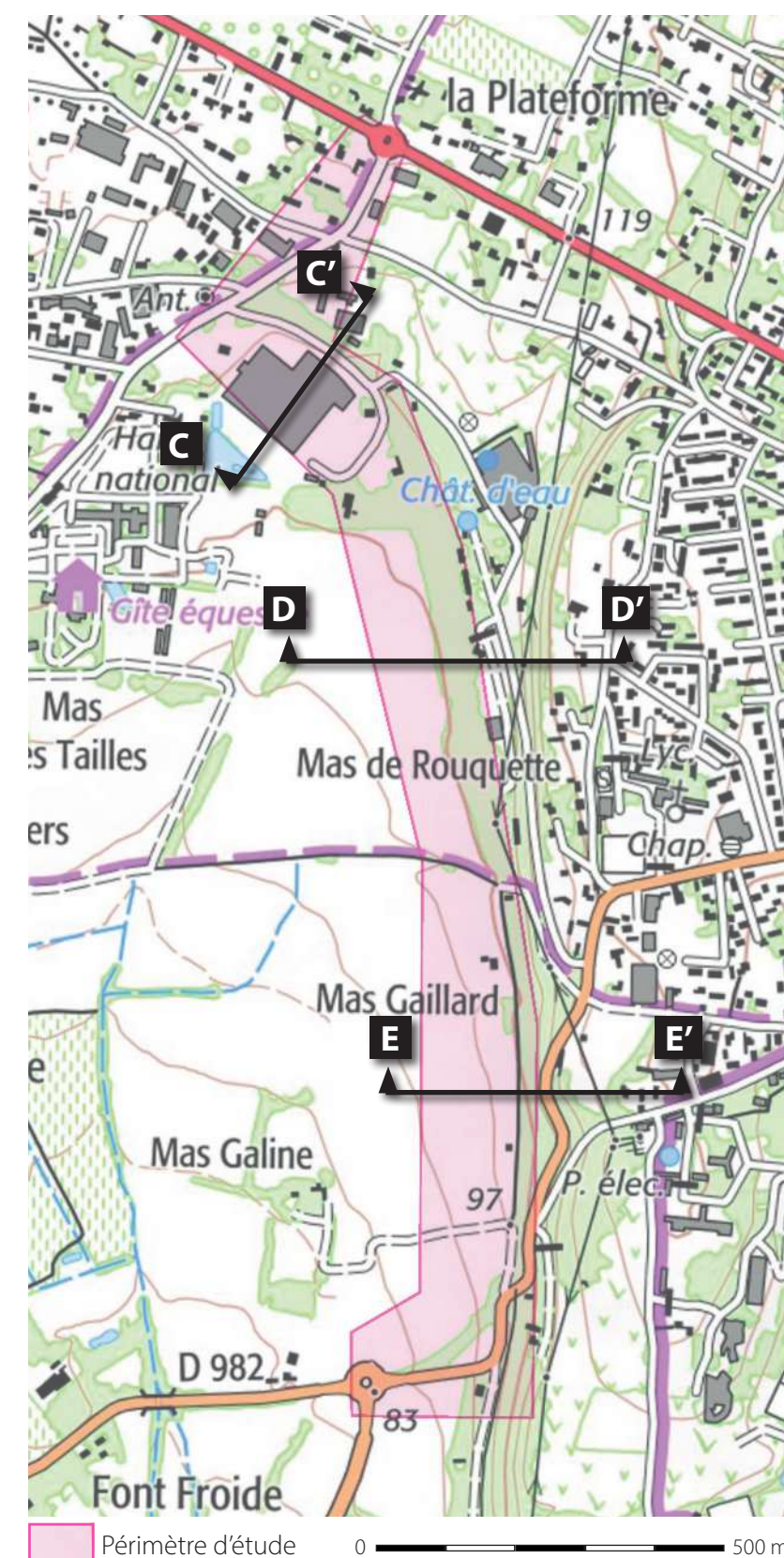
Le site longe le tracé d'une ancienne voie ferrée (actuellement embroussaillée), parallèle au chemin de l'Ancienne Gare et un chemin d'exploitation en limite des parcelles agricoles (**photo 5**). Des traces de l'ancienne voie ferrée sont encore présents, comme l'ancienne maison de garde-barrière au niveau du chemin des Poiriers qui traverse le site au milieu du périmètre. Un sentier de randonnée emprunte ce chemin et représente un enjeu à la fois au regard de la perception de l'insertion du projet et de l'aménagement de la traversée de l'infrastructure pour les randonneurs (**photo 4**).

En termes d'éléments du paysage, des ensembles tels qu'une oliveraie et un muret en pierre sèche (**photo 6**) ou des objets plus ponctuels tels que des noyers ou mûriers isolés (**photo 4**) représentent des éléments à préserver (transplantation potentiel des arbres à prévoir selon le tracé du projet) ou à réemprunter pour construire le vocabulaire de l'aménagement paysager.



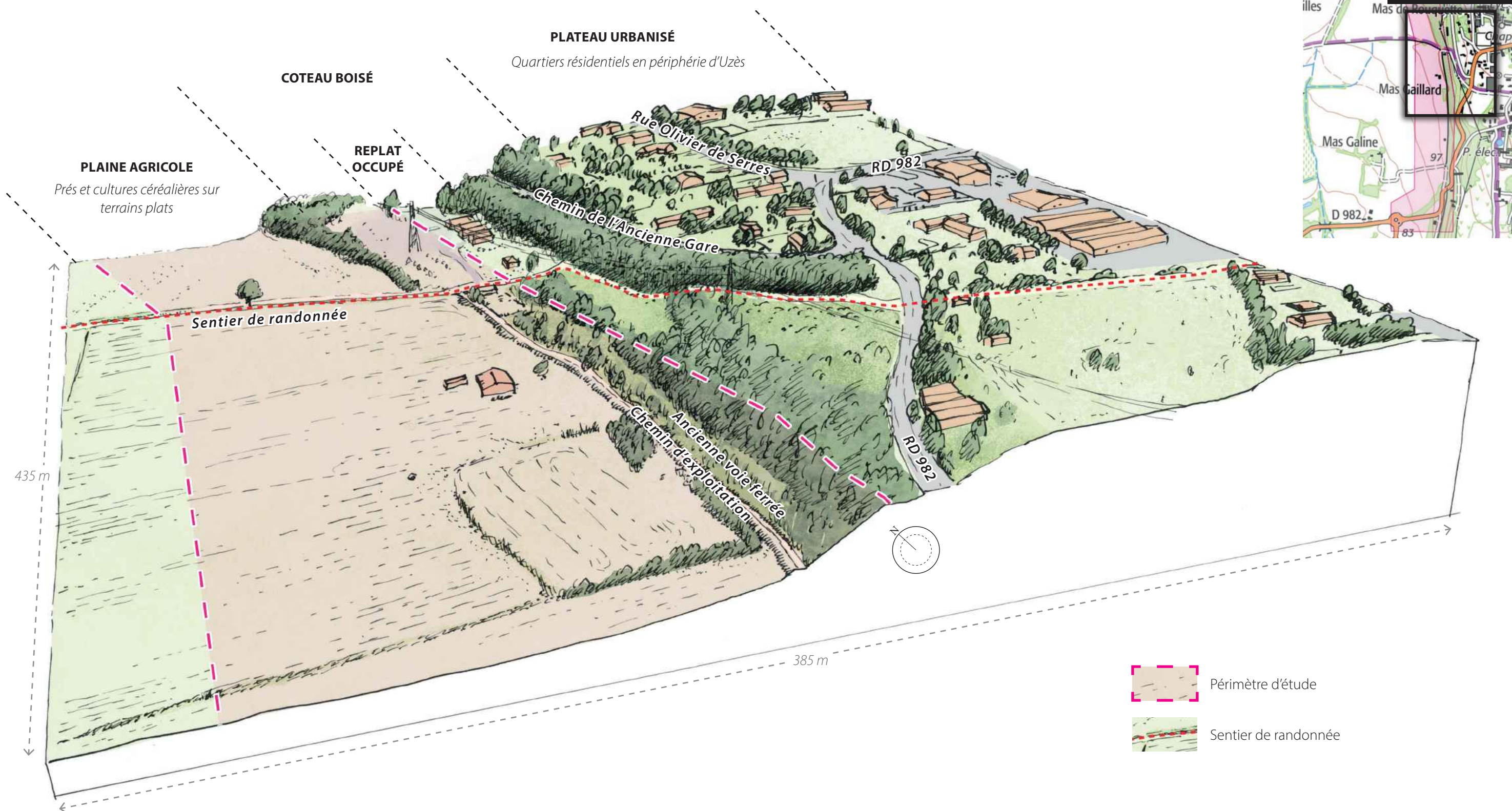
I E. REPRÉSENTATION DU CADRE RAPPROCHÉ

Les profils ci-dessous illustrent l'insertion du périmètre d'étude dans l'espace et la topographie environnante. Au nord, le périmètre occupe des terrains plats avec de grands volumes bâtis (coupe CC'). A hauteur du mas de Rouquette (coupe DD') le relief monte en étapes à l'est. Le coteau boisé est interrompu par un replat sur lequel s'implantent des bâtiments et le chemin de l'Ancienne Gare. En continuant vers le sud, le relief s'accroît davantage et forme une limite plus nette entre le plateau urbanisé et la plaine agricole en contre-bas (coupe EE').



I E. REPRÉSENTATION DU CADRE RAPPROCHÉ

Le bloc ci-dessous présente un détail du périmètre d'étude et illustre son rapport avec le cadre immédiat. L'espace apparaît structuré selon le découpage suivant :
 plaine agricole en contre-bas ; coteau boisé ; plateau urbanisé.



I E. REPRÉSENTATION DU CADRE RAPPROCHÉ

Les photos aériennes ci-dessous du périmètre d'étude illustrent l'évolution de son cadre rapproché sur la période des cinquante dernières années (entre 1963 et aujourd'hui). Si la trame parcellaire des espaces agricoles est restée relativement stable, l'évolution la plus marquante entre 1963 et 1996 concerne le développement urbain sur le plateau à l'est et le long de la route d'Alès. L'expansion urbaine est moins marquante sur la période d'une vingtaine d'années depuis 1996 mais on note l'apparition de volumes bâtis plus importants au niveau du secteur le long de la RD 407.

PHOTOGRAPHIE AÉRIENNE 1963



 Périmètre d'étude

PHOTOGRAPHIE AÉRIENNE 1996



 Périmètre d'étude

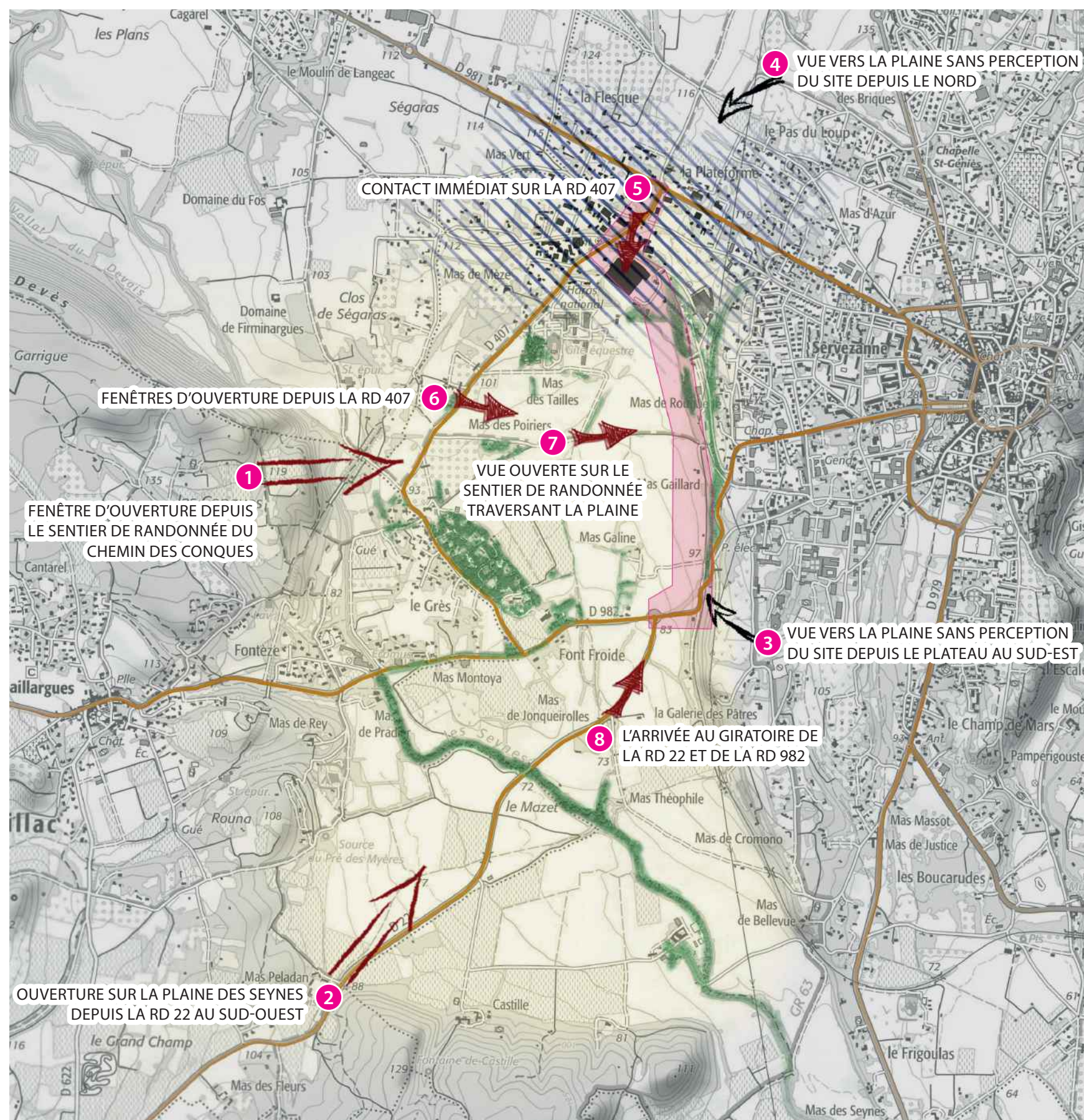
PHOTOGRAPHIE AÉRIENNE 2019



 Périmètre d'étude

0 500 m N 

I F. SYNTHÈSE DES PERCEPTIONS



La plaine des Seynes, cernée de coteaux, constitue un espace en cuvette concentrant l'essentiel des perceptions du périmètre d'étude. Celles-ci se trouvent principalement à l'ouest du fait du positionnement du site en contre-bas du coteau, limitant la visibilité depuis le plateau à l'est (vues 4 et 5). Au sein de la plaine, la trame arborée (alignements routiers, ripisylves, boisements, vergers et bosquets associés aux habitations) filtre par ailleurs les perceptions.

Au niveau de la partie septentrionale du périmètre d'étude, les vues sont fermées par le cadre bâti et l'absence de surplomb (5 et 6).

Les vues sont plus ouvertes dans le secteur rapproché au sud et à l'ouest au niveau de l'arrivée au giratoire de la RD 22 et de la RD 982 et le long de la RD 407 et du sentier de randonnée traversant la plaine (3, 8, 7).

Les perceptions éloignées sont plus ponctuelles : une fenêtre depuis le sentier de randonnée du chemin des Conques (1) et une ouverture depuis la RD 22 en arrivant depuis le Sud-Ouest (2).

Les huit vues localisées ci-contre et présentées sur les pages suivantes illustrent les principaux cas de figure de la perception du site.

-  Périmètre d'étude
-  Espace en cuvette concentrant les perceptions du périmètre d'étude
-  Vues éloignées
-  Perceptions depuis les routes et sentiers rapprochés
-  Vues sur la plaine sans perception du site depuis l'Est
-  Trame arborée filtrant les perception
-  Cadre bâti au nord limitant les vues

1 FENÊTRE D'OUVERTURE DEPUIS LE SENTIER DE RANDONNÉE DU CHEMIN DES CONQUES

← LOCALISATION DU PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE →



2 OUVERTURE SUR LA PLAINE DES SEYNES DEPUIS LA RD 22 AU SUD-OUEST

← LOCALISATION DU PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE →



3 VUE VERS LA PLAINE SANS PERCEPTION DU SITE DEPUIS LE PLATEAU AU SUD-EST

LOCALISATION DU PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE

(non-perceptible)



4 VUE VERS LA PLAINE SANS PERCEPTION DU SITE DEPUIS LE NORD

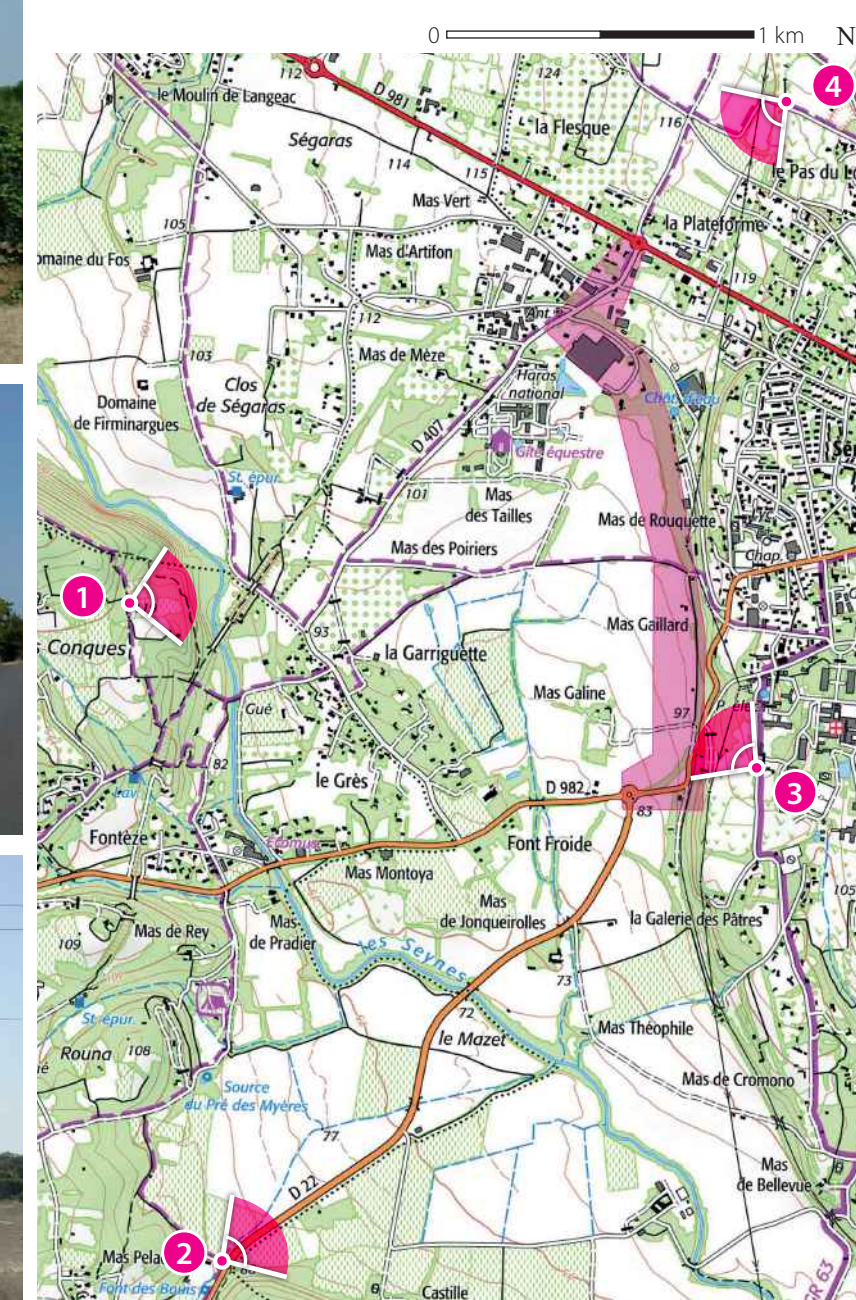
LOCALISATION DU PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE

(non-perceptible)



A l'écart du périmètre d'étude, les perceptions du site sont limitées à des fenêtres ponctuelles et partielles, dans les ouvertures dans la trame arborée. Depuis le sentier de randonnée du chemin des Conques (vue 1) et la RD 22 au sud-ouest (vue 2), le site est perçu de manière frontale, avec comme arrière-plan le coteau boisé de la limite du plateau d'Uzès d'où émergent les parties hautes des tours du centre historique.

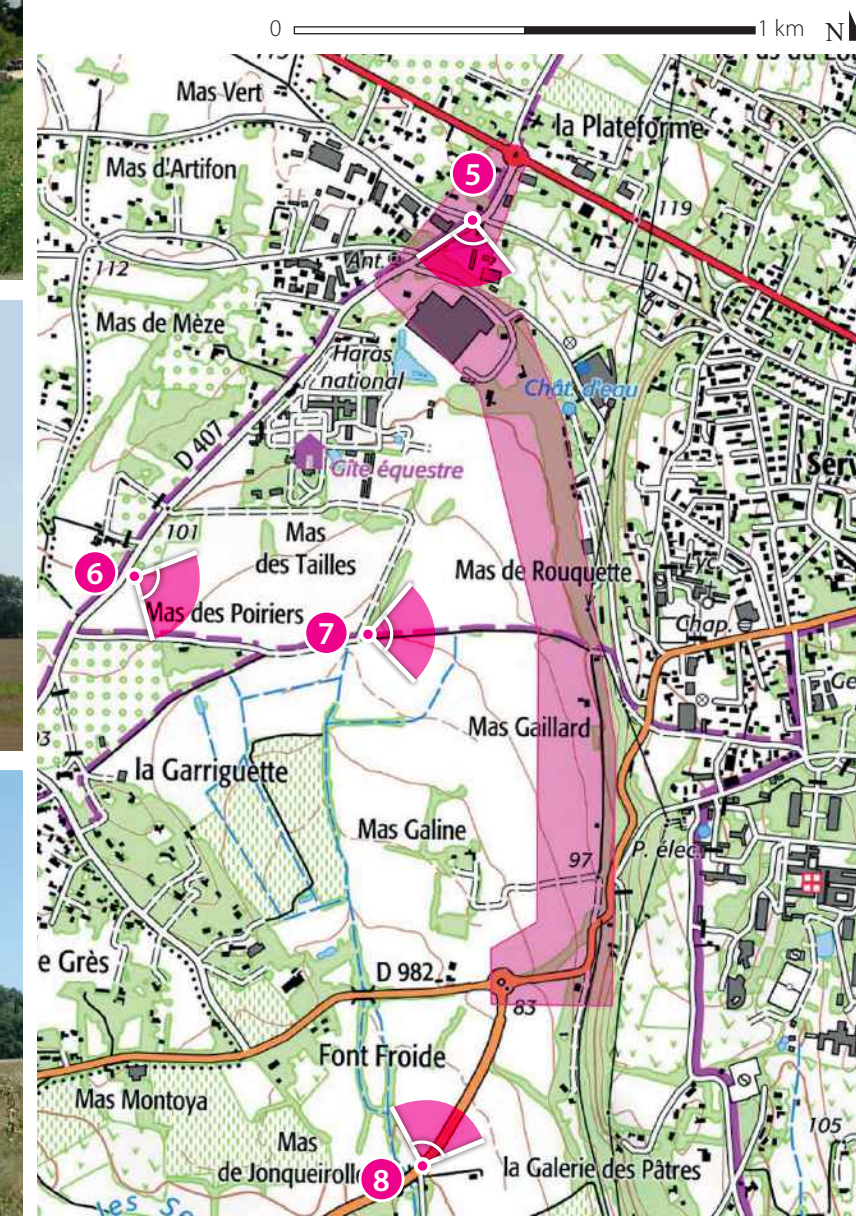
Dans les perceptions de l'est vers l'ouest, le périmètre d'étude se trouve masqué dans le creux du relief (vue 3) ou par le cadre bâti et végétal (vue 4).



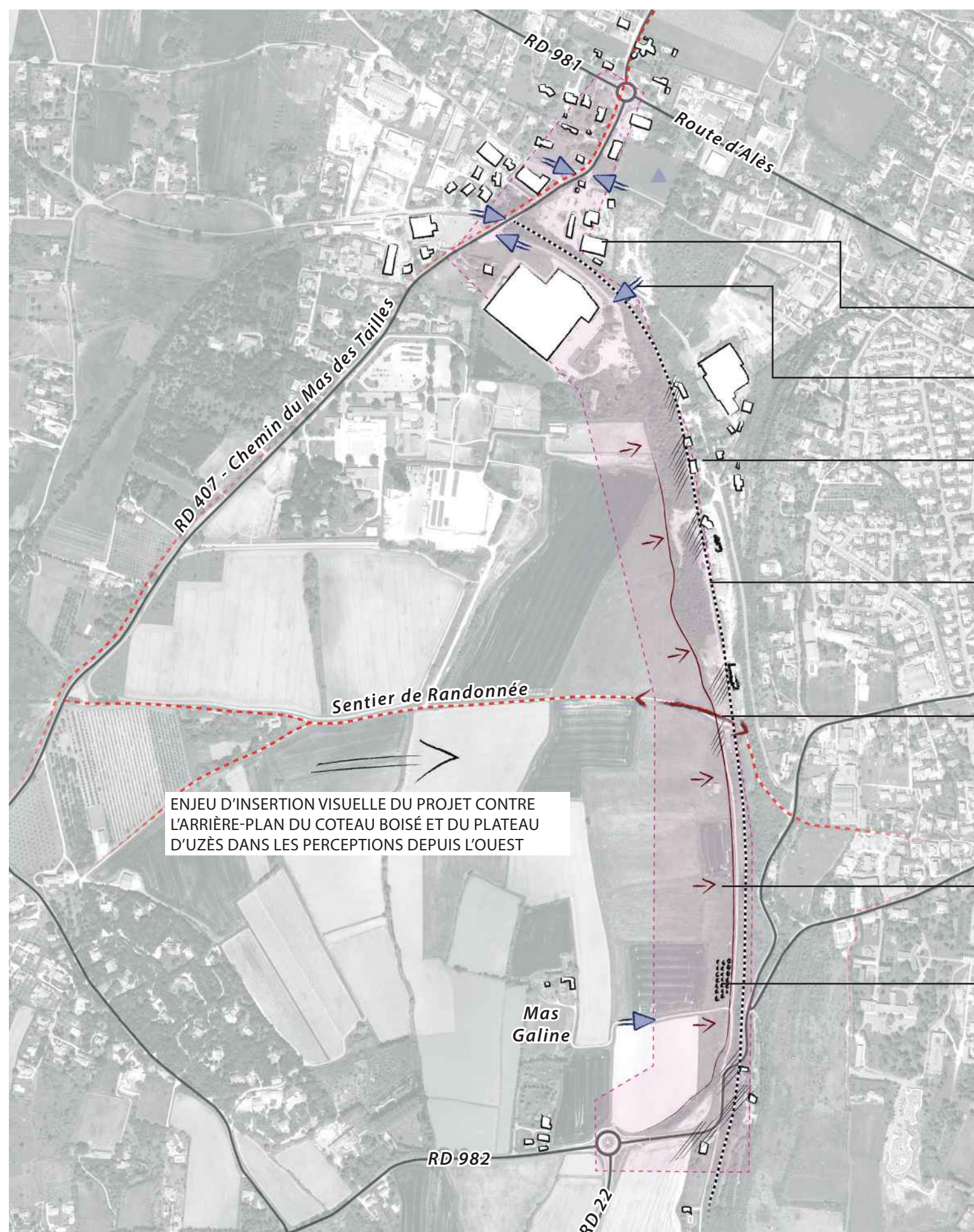


En se rapprochant du périmètre d'étude, les enjeux de perception concernent :

- le contact immédiat avec les aménagements projetés, dans un contexte urbanisé composé de bâtis diffus et industriels (**vue 5**) ;
- l'insertion du projet dans le cadre agricole de la plaine (**vues 6 et 7**) ;
- la continuité du projet avec le réseau routier et la cohérence avec les aménagements existants (**vue 8**).



I G. SYNTHÈSE DES ENJEUX ET PRÉCONISATIONS PRÉALABLES



Au titre des enjeux et premières recommandations, les principales préconisations pour la conception du projet concernent :

- **La définition du tracé et son insertion** dans la trame paysagère existante de manière à **limiter les effets de fragmentation de l'espace**
- L'intégration des **circulations douces** (sentier de randonnée, voie verte)
- **L'insertion visuelle** de l'infrastructure
- **La cohérence des aménagements avec le caractère urbain et agricole des espaces traversés** et des aménagements existants du réseau viaire
- La préservation du **cadre de vie des habitations rapprochées**



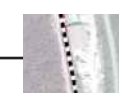
PASSAGE DANS UN CADRE BÂTI : CARACTÈRE URBAIN À RECHERCHER DANS LA CONCEPTION ET L'AMÉNAGEMENT DU PROJET



POINTS D'INSERTION SUR LA VOIE



PRÉSENCE D'HABITATIONS À PROXIMITÉ : ENJEU D'AMÉNAGEMENT DE L'INTERFACE AVEC LE PROJET POUR PRÉSERVER LE CADRE DE VIE DES RIVERAINS



TRACÉ DE L'ANCIENNE VOIE FERRÉE : OPPORTUNITÉ D'AMÉNAGEMENT D'UN ITINÉRAIRE POUR LES CIRCULATIONS DOUCES (VOIE VERTE) DANS UN CADRE VALORISANT ET SÉCURISÉ PARALLÈLE À L'INFRASTRUCTURE ROUTIÈRE



SENTIER DE RANDONNÉE : ENJEU DE MANTEN DE LA CONNEXION PIÉTONNE



TRACÉ À DÉFINIR ÉPOUSANT LES LIMITES PAYSAGÈRES EXISTANTES POUR ÉVITER DE CRÉER DES DÉLAISSÉS CONTRIBUANT À LA FRAGMENTATION DE L'ESPACE



OLIVERAIE À PRÉSERVER OU À TRANSPLANTER POUR RÉUTILISATION DANS L'AMÉNAGEMENT DU PROJET



Périmètre d'étude

0 500 m N

II LE PAYSAGE DANS LE PROJET

A. PRÉSENTATION DES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS	18
B. SYNTHÈSE DE LA PALETTE VÉGÉTALE	21
C. SIMULATION DES AMÉNAGEMENTS	22
D. SYNTHÈSE DES EFFETS CUMULÉS & DEVENIR DU SITE SANS LE PROJET	24
E. ESTIMATION DES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS	25

II A. PRÉSENTATION DES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

AMÉNAGEMENT DU GIRATOIRE RACCORDANT LA DÉVIATION AU CHEMIN DE L'ANCIENNE GARE ET À LA DESSERTE LOCALE DES ENTREPRISES : PLANTATION D'UN BOUQUET D'AMANDIER OFFRANT UN ÉVÈNEMENT PAYSAGER EN TRANSITION ENTRE CADRE AGRICOLE ET PÉRIURBAIN

RACCORDEMENT DE LA DÉVIATION À LA RD 407 : AMÉNAGEMENT DU GIRATOIRE EN POINT DE REPÈRE MARQUANT CE NOUVEAU CROISEMENT AVEC LA PLANTATION DE TROIS OLIVIER

CHEMINEMENT DOUX (VOIE VERTE) ACCOMPAGNANT LE PROJET PARALLÈLE À LA DÉVIATION

TRANSPLANTATION D'OLIVIERS

ESPACE RÉSERVÉ POUR L'AMÉNAGEMENT FUTUR D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT AU DÉPART DE LA VOIE VERTE

Le projet de déviation entre la RD981 et la RD982 suit un tracé d'environ 2 km, reliant les deux routes départementales entre les croisements RD981/RD407 et RD982/RD22, à l'ouest d'Uzès. Il épouse la limite de la plaine, minimisant les effets de fragmentation de l'espace et la création de délaissés. La déviation sera construite en léger remblai, permettant d'assurer une pente douce est constante, entre son point haut au nord (105,98 m NGF) et son point bas au sud (83,69 m NGF) (voir profil en long ci-dessous). Le projet comprend la création de deux giratoires permettant le raccordement de la déviation au chemin de l'ancienne gare et à la RD407. De courts tronçons de voies seront également créés pour assurer le raccordement des pistes de desserte locale (Mas Galine, chemin de Font-Froide) ainsi que la continuité de l'itinéraire de randonnée empruntant le chemin de Font-Froide. La déviation sera accompagnée par une voie verte dédiée de 3 m de largeur, parallèle à la route mais séparée physiquement de cette dernière (cf coupe FF'). Un espace est réservé pour l'aménagement future d'une aire de stationnement au départ du cheminement doux. Le projet comprend, par ailleurs, la création de noues et de bassins hydrauliques pour la gestion du ruissellement des eaux pluviales (voir coupe GG' page suivante). Ces ouvrages seront enherbés pour une insertion discrète dans le paysage.

Les aménagements paysagers associés à la déviation éviteront, par ailleurs, de souligner excessivement la présence de l'infrastructure. Ils seront constitués de plantations positionnées de manière stratégique pour accompagner l'évolution paysagère et améliorer l'expérience des usagers routiers, comprenant :

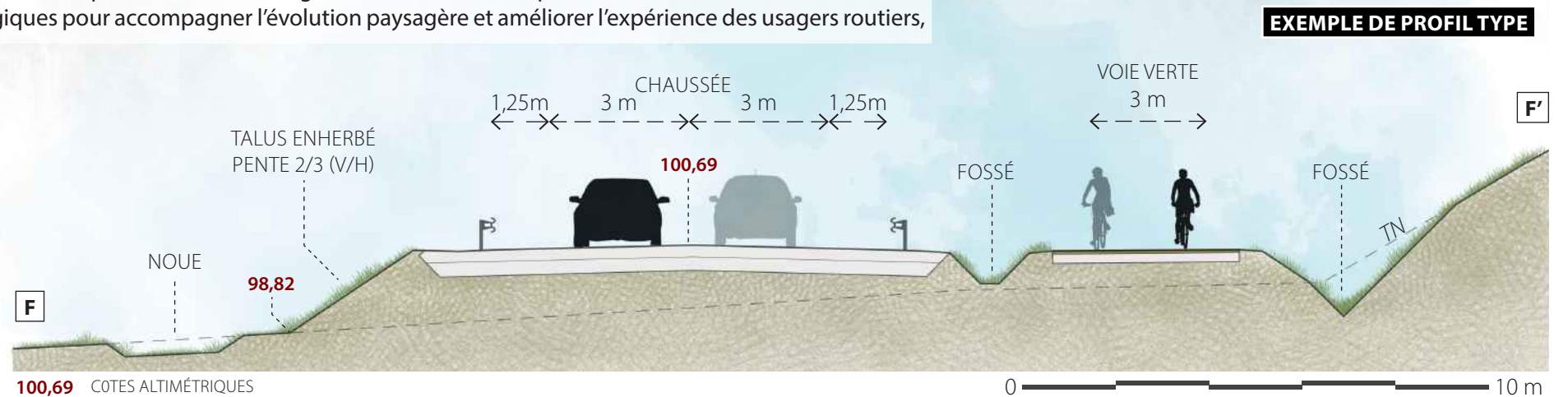
- L'aménagement des deux giratoires au nord, chacun avec une identité propre ;
- La création d'un alignement de micocouliers accompagnant l'amorce de la déviation, dans la continuité des aménagements le long de la RD 22 ;
- La transplantation d'oliviers situés dans l'axe de la déviation vers l'interstice autour du bassin d'infiltration au sud et vers le giratoire sur la RD 407 au nord ;
- L'ensemencement de l'ensemble des talus et ouvrages hydrauliques avec un mélange de graines adaptés pour la création de prairies rustiques.

PROFIL EN LONG

DU NORD AU SUD

105,93m NGF

NORD



100,69 COTES ALTIMÉTRIQUES

83,69m NGF

SUD

REMBLAI

0

500 m



BOSQUETS D'OLIVIERS (TRANSPLANTATION DES SUJETS EXISTANTS PRÉSENTS DANS L'AXE DE LA DÉVIATION)



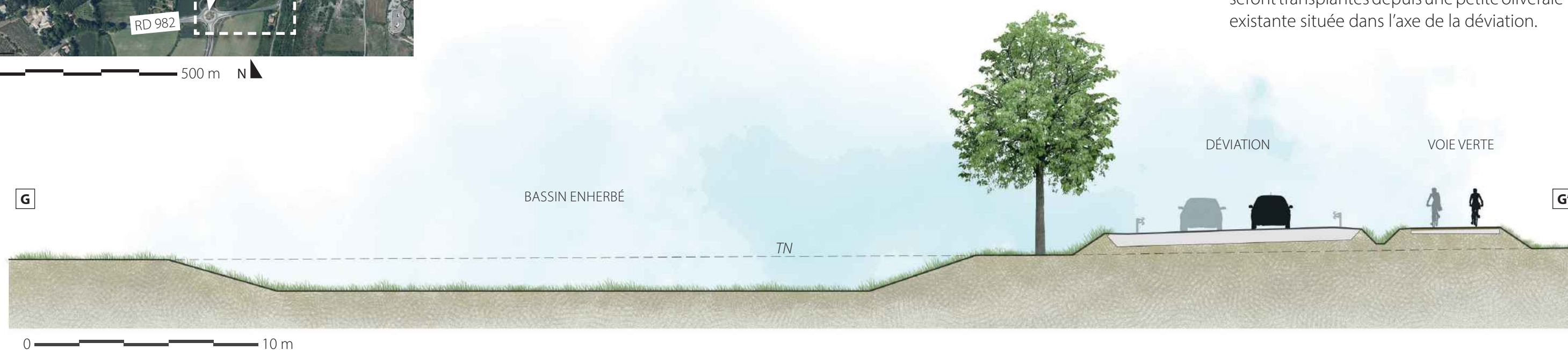
ALIGNEMENT DE MICOCOULIERS ESPACÉS DE 15 M

La vue en plan et la coupe **GG'** ci-contre illustrent les aménagements accompagnant la déviation au départ du croisement RD982/RD22 au sud.

Un alignement de micocouliers, composé de 18 sujets espacés de 15 m, sera créé entre la voie et le bassin enherbé de façon à signaler l'amorce de la déviation et offrir une continuité avec la RD 22 (dont l'insertion dans le giratoire est marquée par un double alignement de micocouliers).

L'interstice entre le bassin et la nouvelle voie de raccordement du chemin des Galines sera planté d'un bosquet d'oliviers. Ces derniers seront transplantés depuis une petite oliveraie existante située dans l'axe de la déviation.

ALIGNEMENT DE MICOCOULIERS



II A. PRÉSENTATION DES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS



Les deux giratoires situés sur la partie septentrionale du projet feront l'objet de traitements différenciés, offrant des points de repère sur le parcours de la déviation. Le disque du giratoire sur la RD 407 sera planté de trois oliviers (transplantés depuis l'oliveraie existante dans l'axe de la déviation). Le deuxième giratoire, situé davantage à la transition entre cadre agricole et périurbain, bénéficiera de la plantation d'un bosquet plus informel d'amandiers.



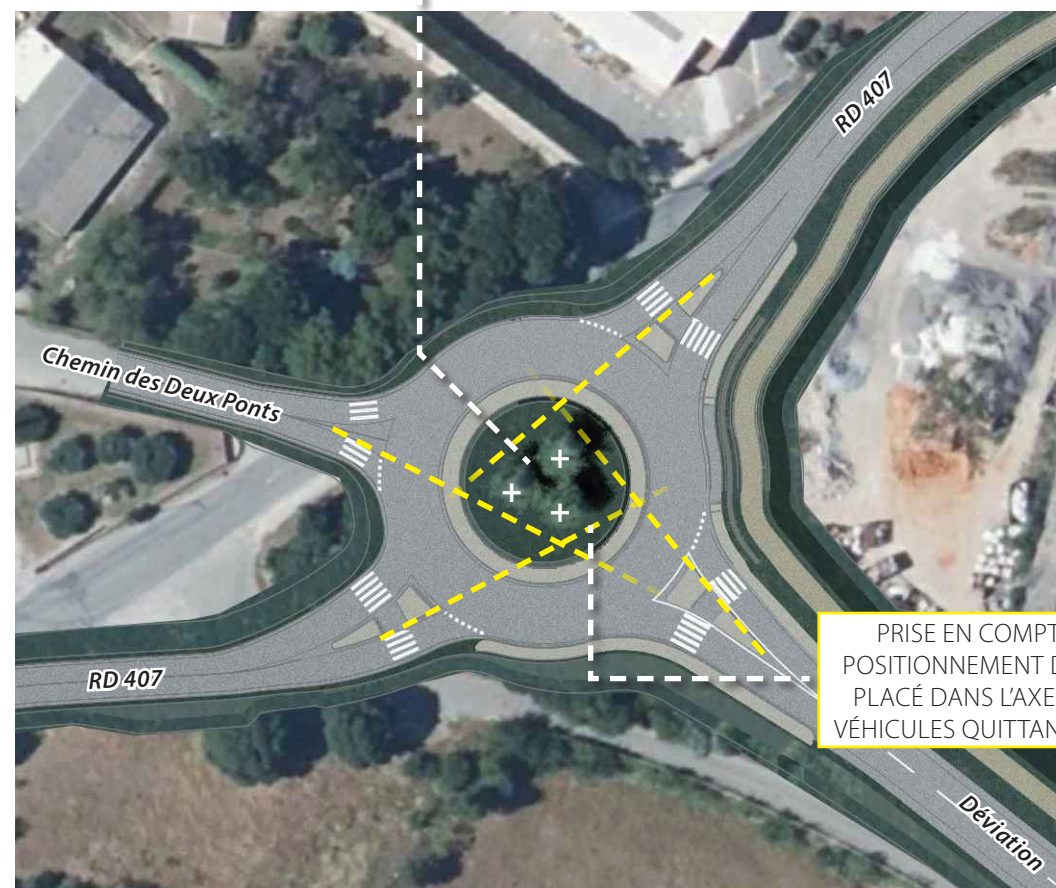
PLANTATION DE TROIS OLIVIERS SUR LA PASTILLE DU GIRATOIRE AU CROISEMENT DE LA RD 407 ET DE LA DÉVIATION (TRANSPLANTATION DE SUJETS DEPUIS L'OLIVERAIE SITUÉE DANS L'AXE DE LA DÉVIATION)



PLANTATION D'UN BOSQUET D'AMANDIERS SUR LE GIRATOIRE RACCORDANT LA DÉVIATION À L'ANCIENNE CHEMIN DE LA GARE

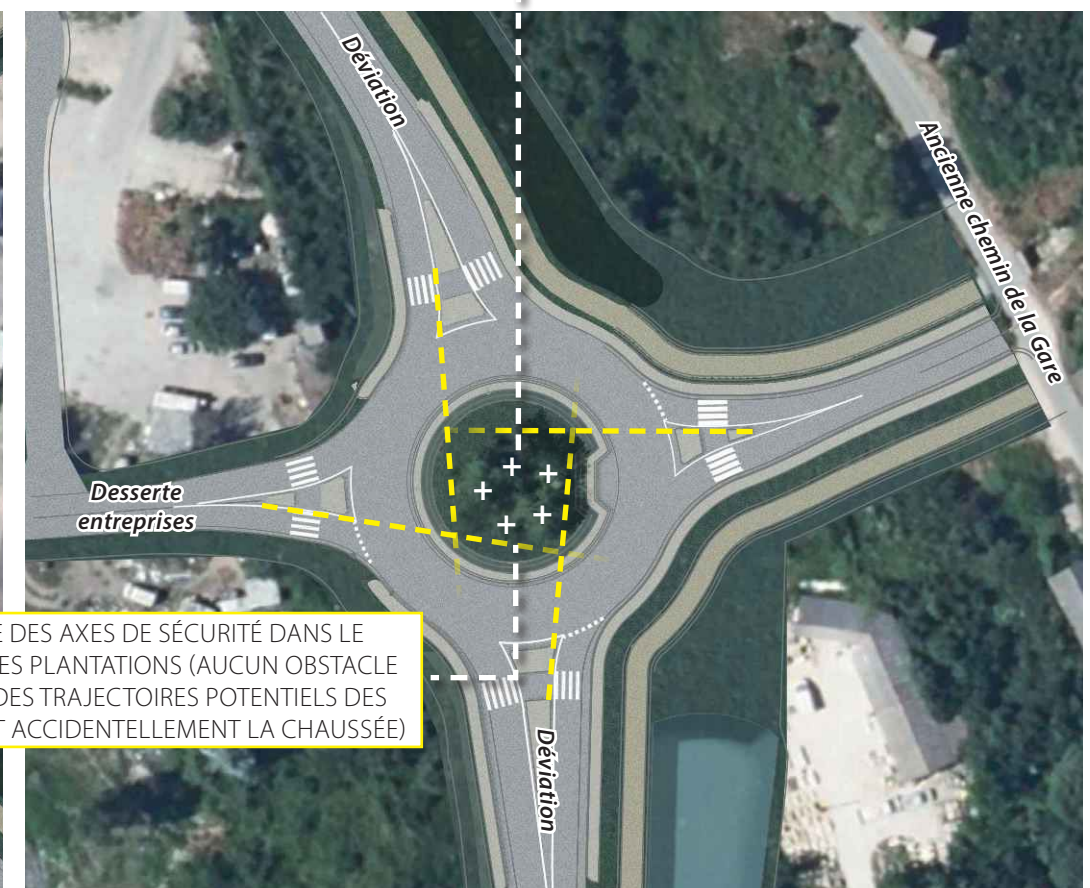
0 500 m N

Le positionnement des sujets sur les deux giratoires prendra en compte les axes de sécurité pour assurer l'absence de tout obstacle dans les trajectoires potentielles des véhicules quittant accidentellement la chaussée.



PRISE EN COMPTE DES AXES DE SÉCURITÉ DANS LE POSITIONNEMENT DES PLANTATIONS (AUCUN OBSTACLE PLACÉ DANS L'AXE DES TRAJECTOIRES POTENTIELS DES VÉHICULES QUITTANT ACCIDENTELLEMENT LA CHAUSSÉE)

0 50 m N



0 50 m N

II B. SYNTHÈSE DE LA PALETTE VÉGÉTALE



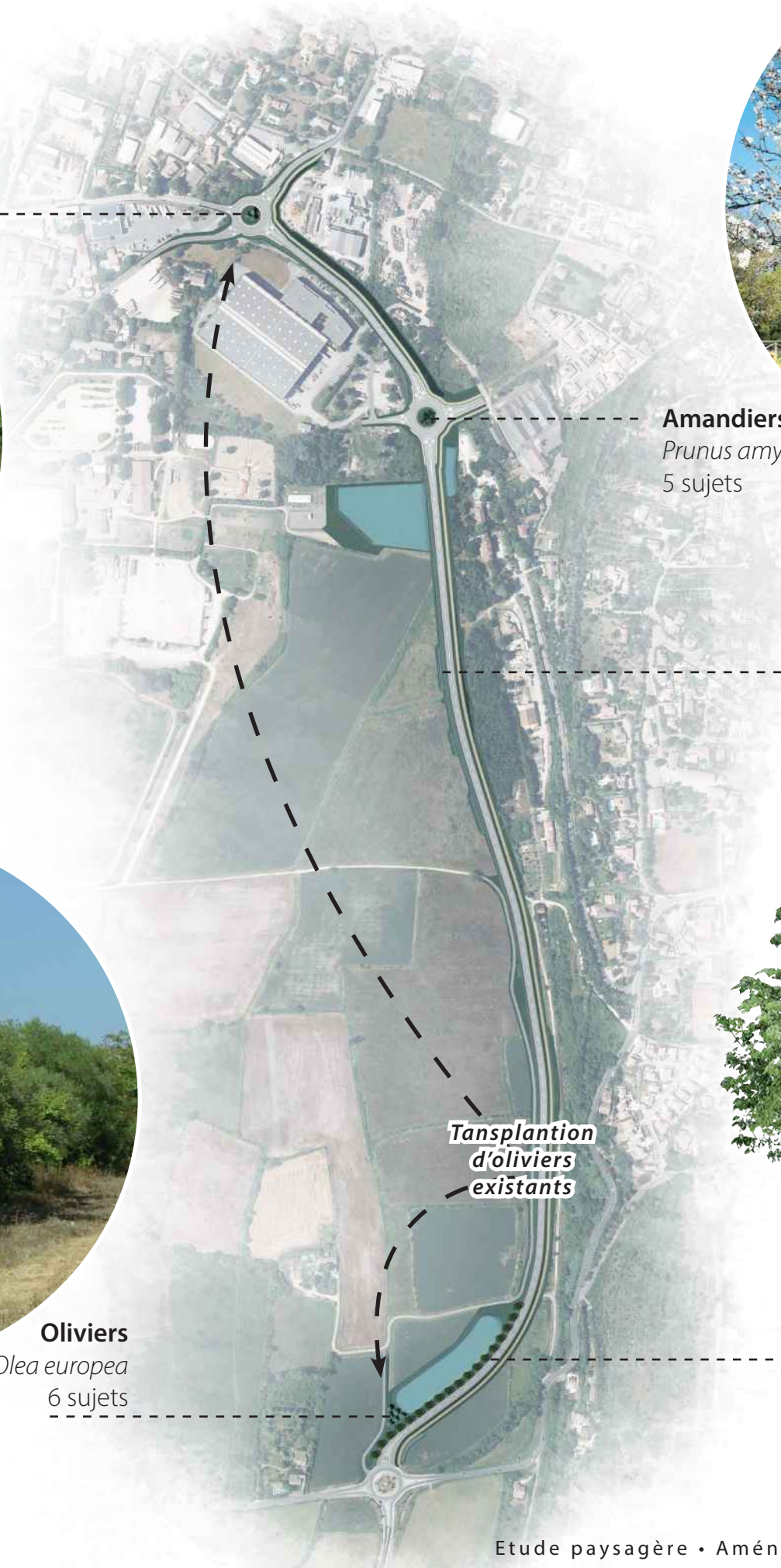
Oliviers
Olea europaea
3 sujets



Amandiers
Prunus amygdalus
5 sujets



Oliviers
Olea europaea
6 sujets



Tansplantation
d'oliviers
existants



Alignement de micocouliers
Celtis Australis
18 sujets espacés de 15 m

**Ensemencement des talus et ouvrages hydrauliques
(bassins et nous) : exemple de mélange de graines**

Nom français	Nom scientifique	%
Graminées		
Ray-grass anglais	Lolium perenne	5
Fétuque élevée	Festuca arundinacea	10
Fétuque rouge « demi-traçante »	Festuca rubra	10
Fétuque ovine	Festuca ovina	15
Dactyle aggloméré	Dactylis glomerata hispanica	10
Mélisse ciliée	Melica ciliata	5
Brachypode rameux	Brachypodium retusum	4
Dicotylédones		
Lotier corniculé	Lotus corniculatus	8
Trèfle blanc	Trifolium repens	3
Anthyllis vulnérable	Anthyllis vulneraria	4
Sainfoin	Onobrychis sativa	10
Minette	Medicago lupulina	3
Autres espèces		
Achillée millefeuilles	Achillea millefolium	1
Plantain lancéolé	Plantago lanceolata	2
Petite pimprenelle	Sanguisorba minor	10
Somme		100

II C. SIMULATION DES AMÉNAGEMENTS

ÉTAT INITIAL



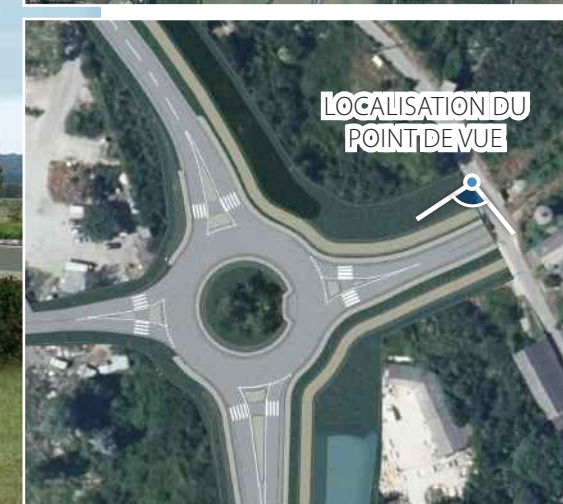
Les simulations ci-contre présentent les états projetés avec et sans plantations, à hauteur du giratoire reliant la déviation au chemin de l'Ancienne Gare. Elles illustrent le raccordement des cheminements doux et celui du projet au réseau d'écoulement des eaux pluviales. Le bosquet d'amandiers planté sur la pastille du giratoire offre, pour sa part, un trait d'union entre l'aménagement et la plaine agricole en arrière-plan.

0 500 m N

SIMULATION SANS PLANTATIONS



SIMULATION AVEC PLANTATIONS



0 50 m N

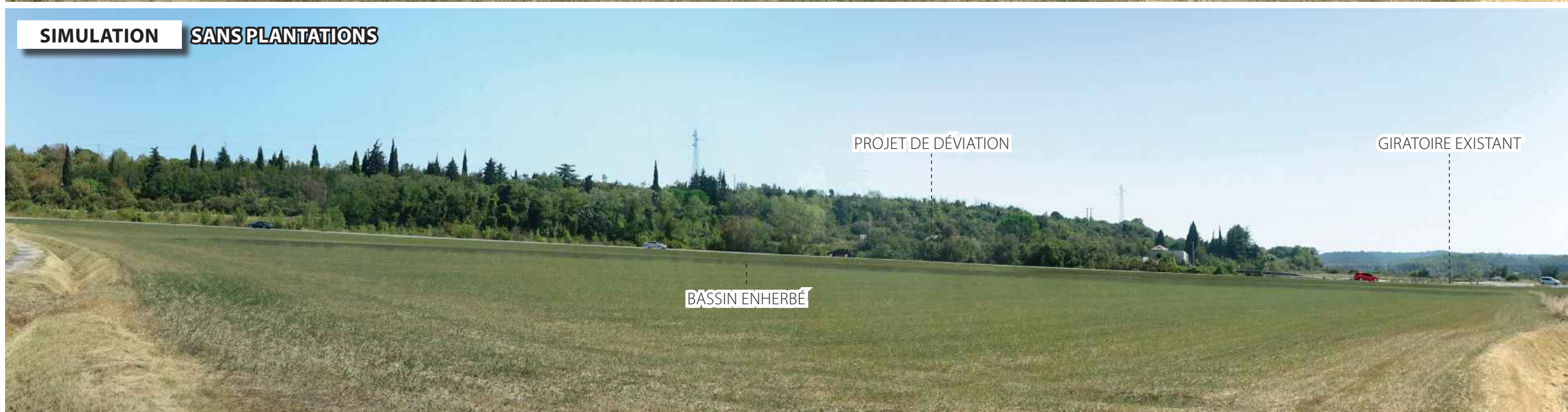
ÉTAT INITIAL



Les vues ci-contre, depuis le chemin des Galines à proximité de l'extrémité méridionale du projet, illustrent la perception de la déviation depuis l'extérieur et son insertion dans le paysage. L'alignement de micocouliers accompagne la voie épousant le pied de coteau. Le bassin enherbé à l'ouest de la déviation s'efface visuellement pour une insertion discrète dans l'espace.

0 500 m N

SIMULATION SANS PLANTATIONS

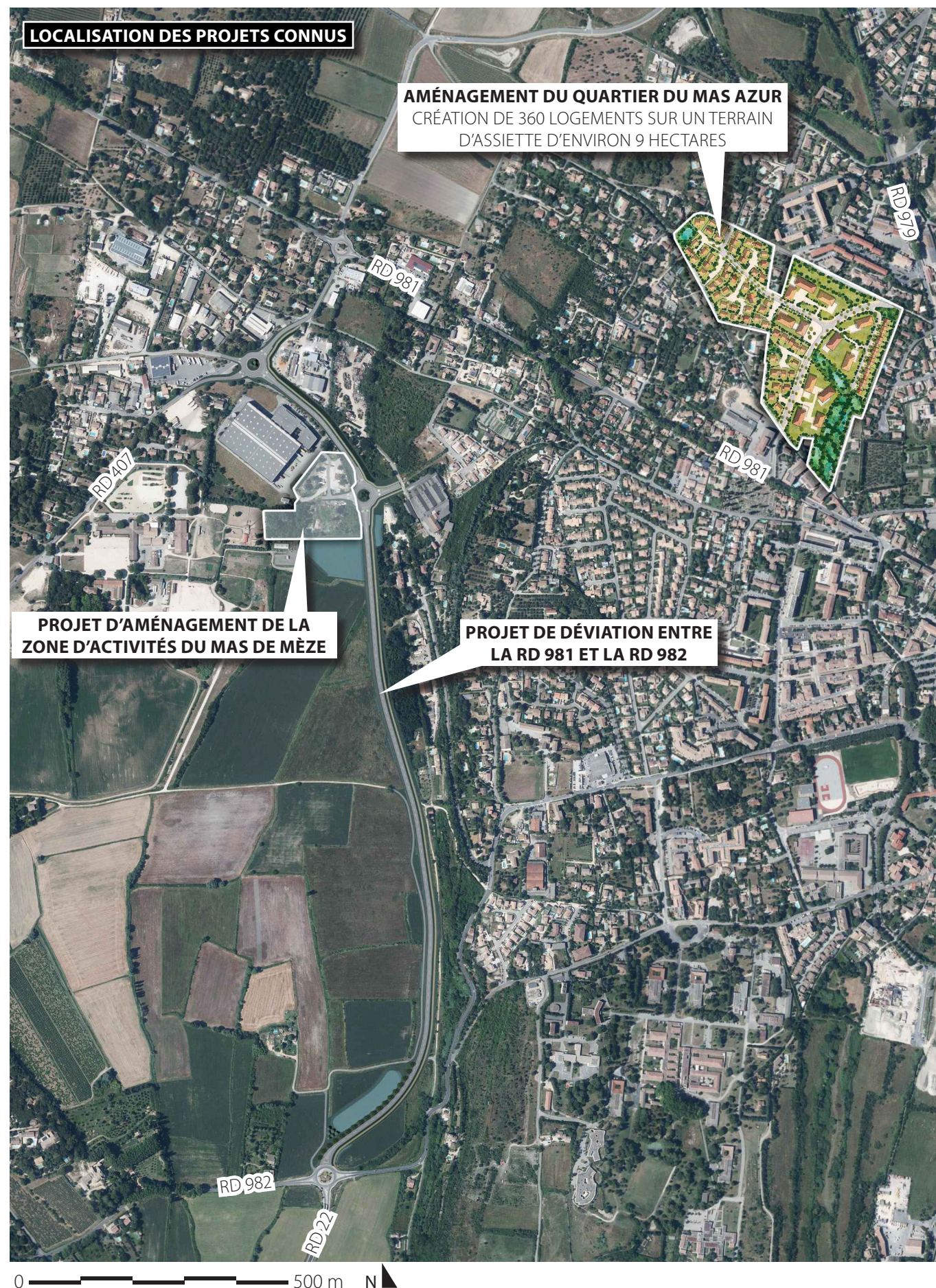


SIMULATION AVEC PLANTATIONS



0 50 m N

II D. SYNTHÈSE DES EFFETS CUMULÉS & DEVENIR DU SITE SANS LE PROJET



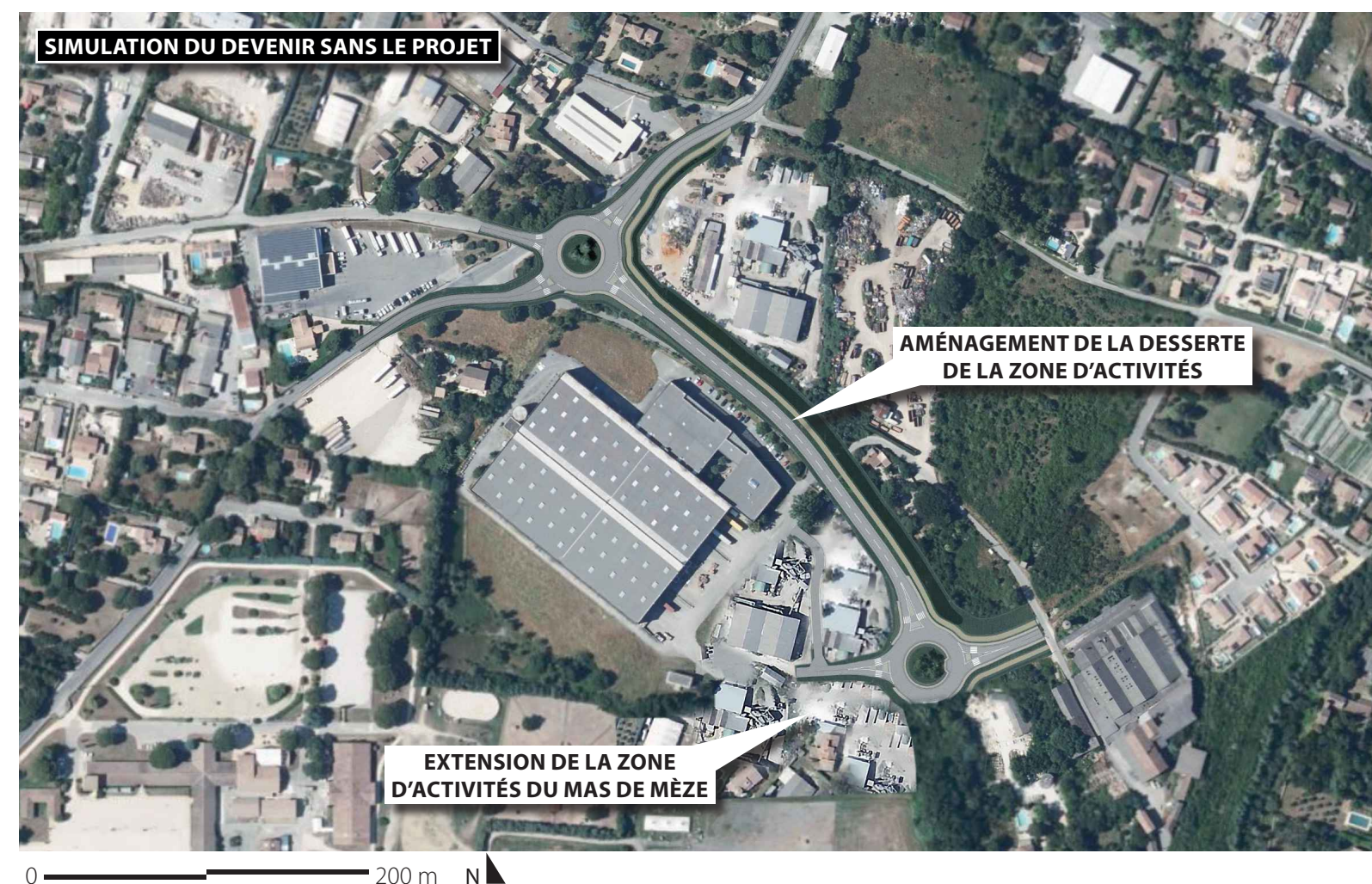
Au titre de l'analyse des **incidences cumulées** de la déviation avec d'autres projets connus sur le territoire, deux opérations ont été recensées :

- **L'aménagement du quartier du Mas Azur** sur la commune d'Uzès ;
- **Le projet d'aménagement de la zone d'activités du Mas de Mèze.**

Le premier concerne la création de 360 logements collectifs et individuels au sein d'une dent creuse d'environ 9 hectares en périphérie d'Uzès, située entre la RD 979 et la RD 981, quelques 900m au nord-est de la limite septentrionale de la déviation. Cette distance, dans un cadre urbain existant et sans vis-à-vis direct, limite les effets cumulés potentiels entre le projet de déviation et le projet immobilier en termes d'évolution paysagère.

La deuxième opération porte sur l'aménagement de nouvelles parcelles en extension de la zone d'activités du Mas de Mèze, immédiatement au droit de la déviation. Son raccordement à la déviation est prévu au niveau du giratoire relié au chemin de l'Ancienne Gare. Si le projet d'aménagement de la zone d'activités représente l'extension du secteur industriel existant, en continuité avec celui-ci, la création de la déviation permettra d'optimiser la desserte locale et d'éviter une multiplication désordonnée de voies secondaires.

En termes de **devenir du site sans le projet**, les principales évolutions attendues concernent, par ailleurs, les aménagements associés à la zone d'activités. Elles comprennent l'extension de cette dernière ainsi que les adaptations connexes du réseau viaire, intégrant notamment la création de giratoires.



E. ESTIMATION DES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

N° Prix	Désignation	Unité	Q	Prix Unitaire HT	Prix total HT
SERIE 100	TRAVAUX PREPARATOIRES				
	Sous-total travaux préparatoires				20 000,00 €
SERIE 200	TERRASSEMENT & PREPARATION DES SOLS				
201	Terrassements pour fosses de plantation de ligneux hauts (3,4 m3/u)	m3	108,80	25,00 €	2 720,00 €
	Sous-total terrassement et préparation des sols				2 720,00 €
SERIE 300	ACCESSOIRES DE PLANTATION				
301	Tuteurs fraisés époutés quadripode 3.40m (amandiers et micocouliers)	u	23,00	300,00 €	6 900,00 €
302	Protection du tronc des arbres en toile de jute (amandiers et micocouliers)	u	23,00	25,00 €	575,00 €
303	Mélange Terre/Pierre pour arbres tiges (dont les oliviers)	m3	78,20	75,00 €	5 865,00 €
306	Amendement Organique Norme NF U44-051 pour arbres tige (12 kg/arbre)	kg	384,00	3,00 €	1 152,00 €
309	Paillage végétal (mulch) sur 3 m² et 20cm de profondeur au pied des arbres	m3	13,80	60,00 €	828,00 €
	Sous-total accessoires de plantation				15 320,00 €
SERIE 400	FOURNITURE D'ARBRES HAUTES TIGES				
401	Celits australis (Micocoulier) • 20/25 TI MG, 3 TR	u	18,00	450,00 €	8 100,00 €
402	Prunus amygdalus ou dulcis (Amandier commun) • 20/25 TI MG, 3 TR	u	5,00	350,00 €	1 750,00 €
	Sous-total fourniture d'arbres de hautes tiges				9 850,00 €
SERIE 500	PLANTATION				
501	Plantation d'arbres tiges	u	23,00	100,00 €	2 300,00 €
502	Transplantation d'oliviers y compris prélèvement, mise en jauge si nécessaire et replantation	u	9,00	500,00 €	4 500,00 €
	Sous-total plantation				6 800,00 €
SERIE 600	ENSEMENCEMENT				
601	Ensemencement de prairie rustique par hydrosemoir sur cortège de graminées locales, y compris travail du sol, engrais et mélange de terreau et regarnissage	m²	40 000,00	1,50 €	60 000,00 €
	Sous-total ensemencement				60 000,00 €
SERIE 700	TRAVAUX DE PARACHEVEMENT				
701	Garantie de reprise et entretien et arrosage	f	1,00	28 672,50 €	28 672,50 €
	Sous-total travaux de parachèvement				28 672,50 €

RECAPITULATIF

	Désignation	Prix total
100	Sous-total travaux préparatoires	20 000,00 €
200	Sous-total terrassement et préparation des sols	2 720,00 €
300	Sous-total accessoires de plantation	15 320,00 €
400	Sous-total fourniture d'arbres de hautes tiges	9 850,00 €
500	Sous-total Plantation	6 800,00 €
600	Sous-total Ensemencement	60 000,00 €
700	Sous-total travaux de parachèvement	28 672,50 €
	TOTAL HT	143 362,50 €
	TVA	28 672,50 €
	TOTAL TTC	172 035,00 €